

# L'ÉCONOMISTE EUROPÉEN

**ABONNEMENTS**  
à partir du 1<sup>er</sup> de chaque mois  
France et Algérie : Un an... 25 fr.  
— — Six mois... 14 fr.  
Étranger U.-P.) : Un an... 32 fr.  
— — Six mois... 18 fr.

Paraissant le Vendredi  
**Rédacteur en chef : Edmond THÉRY**  
PRIX DE CHAQUE NUMÉRO :  
France : 0 fr. 50 — Étranger : 0 fr. 60

**INSERTIONS**  
Ligne anglaise de 5 centimètres  
Annonces en 7 points..... 2 50  
Réclames en 8 points..... 4 »  
Ce tarif ne s'applique pas aux annonces  
et réclames d'émission.  
**TÉLÉPHONE : Central 46-61**

N° 1367. — 53<sup>e</sup> volume (20)

Bureaux : 50, rue Sainte-Anne, Paris (2<sup>e</sup> Arr<sup>t</sup>)

Vendredi 17 Mai 1918

## SITUATION HEBDOMADAIRE

des Banques d'Émission de l'Europe (En millions de francs)

DATES	Encaisse métallique		Circulation fiduciaire	PRINCIP. CHÂPITRES					Taux de l'escompte
	Or	Argent		C/courus et dépôts particuliers	Porte-feuille	escompte	Avances s'valeurs mobilières		
<b>FRANCE — Banque de France</b>									
1914 23 juillet...	4.104	640	6.912	943	1.541	739			3 1/2
1918 2 mai.....	5.380	256	26.733	3.135	2.312	1.017			5
1918 10 mai.....	5.380	256	27.012	3.052	2.269	1.012			5
1918 16 mai.....	5.381	256	27.004	3.018	2.182	1.006			5
<b>ALLEMAGNE — Banque de l'Empire</b>									
1914 23 juillet...	1.696	146	2.364	1.180	939	63			4
1918 23 avril....	2.931	150	14.455	7.874	15.874	8			5
1918 30 avril....	2.931	150	14.776	8.819	17.360	11			5
1918 7 mai.....	2.932	150	14.753	8.571	16.972	8			5
<b>ANGLETERRE — Banque d'Angleterre</b>									
1914 29 juillet...	1.004	»	197	1.055	841	»			3
1918 25 avril....	1.525	»	1.210	3.504	2.621	»			5
1918 2 mai.....	1.534	»	1.236	3.441	2.572	»			5
1918 9 mai.....	1.534	»	1.242	3.203	2.435	»			5
<b>DANEMARK — Banque Nationale</b>									
1914 31 juillet...	110	»	219	24	94	15			6
1918 31 janvier..	243	3	460	68	71	21			5
1918 28 février..	243	3	466	82	60	18			5
1918 30 mars....	259	4	492	85	63	16			5
<b>ESPAGNE — Banque d'Espagne</b>									
1914 30 juillet...	543	706	1.919	498	446	170			4 1/2
1918 20 avril....	2.028	707	2.913	881	478	388			4 1/2
1918 27 avril....	2.040	711	2.911	894	463	385			4 1/2
1918 4 mai.....	2.042	705	2.944	891	458	405			4 1/2
<b>HOLLANDE — Banque Néerlandaise</b>									
1914 25 juillet...	340	17	652	10	185	130			3 1/2
1918 2 mars....	4.520	15	1.828	129	72	260			4 1/2
1918 9 mars....	4.516	15	1.805	125	67	233			4 1/2
1918 16 mars....	4.520	15	1.803	117	61	218			4 1/2
<b>ITALIE — Banque d'Italie</b>									
1914 31 juillet...	1.105	89	3.086	245	586	471			5 1/2
1918 10 février..	836	81	6.582	1.373	759	559			5
1918 20 février..	836	81	6.623	1.474	757	514			5
1918 28 février..	836	80	6.681	1.396	768	607			5
<b>ROUMANIE — Banque Nationale</b>									
1914 18 juillet...	154	1	414	14	237	47			5 1/2
1917 15 juillet...	493	0	1.696	157	295	49			5
1917 22 juillet...	493	0	1.717	154	296	49			5
1917 29 juillet...	494	0	1.730	111	296	53			5
<b>RUSSIE — Banque de l'Etat</b>									
1914 21 juillet...	4.270	197	4.358	698	1.049	518			5 1/2
1917 14 octobre..	3.456	413	46.107	6.773	38.552	4.859			6
1917 21 octobre..	3.456	445	47.621	6.720	39.701	4.491			6
1917 29 octobre..	3.453	475	48.965	6.723	41.803	4.592			6
<b>SUÈDE — Banque Royale</b>									
1914 31 juillet...	146	8	320	109	236	41			5 1/2
1918 31 janvier..	331	3	735	192	221	110			7
1918 28 février..	329	3	784	146	314	164			6 1/2
1918 3 mars....	361	3	883	180	374	195			7
<b>SUISSE — Banque Nationale</b>									
1914 23 juillet...	180	19	639	51	94	20			3 1/2
1918 23 avril....	375	57	660	86	247	32			4 1/2
1918 30 avril....	377	56	700	83	289	36			4 1/2
1918 7 mai.....	377	56	698	105	301	36			4 1/2

## REVUE DES CHANGES ET CHRONIQUE MONÉTAIRE

### Change de Paris sur (papier court)

	Pair	16 juillet 1914	17 avril 1918	24 avril 1918	1 mai 1918	8 mai 1918	15 mai 1918
Londres.....	25.224	25.174	27.155	27.155	27.155	27.155	27.155
New-York.....	518.25	516	570	570	570	570	570
Espagne.....	500	482.75	»	780	781	797	797
Hollande.....	208.30	207.56	270.50	»	275.50	»	286
Italie.....	100	99.62	65.75	63.75	63.25	63.25	63
Pétrograd.....	266.67	263	»	»	»	»	»
Suède.....	138.89	138.25	195.50	193.50	194	»	194.50
Suisse.....	100	100.03	134.50	135	136	137.50	140.50
Canada.....	518.25	»	»	560.50	»	»	»

### Valeur en or à Paris de 100 unités-papier de monnaies étrangères

	Unités	16 juillet 1914	17 avril 1918	24 avril 1918	1 mai 1918	8 mai 1918	15 mai 1918
Londres.....	100 liv.	99.82	107.66	107.66	107.66	107.66	107.66
New-York.....	» dol.	99.56	109.99	109.99	109.99	109.99	109.99
Espagne.....	» pes.	96.55	»	156	156.20	159.40	159.40
Hollande.....	» flor.	99.64	129.85	»	132.25	»	137.29
Italie.....	» lire.	99.62	63.75	63.75	63.25	63.25	63
Pétrograd.....	» rbl.	98.62	»	»	»	»	»
Suède.....	» cour.	99.46	140.76	139.32	139.68	»	140.04
Suisse.....	» fr.	100.03	134.50	135	136	137.50	140.50
Canada.....	» dol.	»	»	108.45	»	»	»

### Changes de Londres sur : (chèque)

	Pair	16 juillet 1914	16 avril 1918	23 avril 1918	30 avril 1918	7 mai 1918	14 mai 1918
Paris.....	25.224	25.184	27.175	27.155	27.165	27.155	27.15
New-York.....	4.866	4.871	4.763	4.763	4.763	4.763	4.763
Espagne.....	25.22	25.90	16.075	17.25	17.10	17.13	16.965
Hollande.....	12.109	12.125	9.99	9.995	9.895	9.775	9.475
Italie.....	25.22	25.268	42.355	42.45	42.75	42.80	43.025
Pétrograd.....	94.58	95.80	»	»	»	»	»
Portugal.....	53.28	46.19	29	29.25	29.25	29.25	29.25
Scandinavie...	18.15	18.24	14.05	14.05	14.05	14.07	13.92
Suisse.....	25.22	25.18	20.13	20.08	20.10	19.83	19.30

### Valeur en or à Londres de 100 unités-papier de monnaies étrangères

	Unités	16 juillet 1914	16 avril 1918	23 avril 1918	30 avril 1918	7 mai 1918	14 mai 1918
Paris.....	100 fr.	100.14	92.81	92.88	92.85	92.88	92.90
New-York.....	» dol.	99.90	102.15	102.15	102.15	102.15	102.15
Espagne.....	» pes.	96.64	156.84	146.21	147.49	147.24	148.73
Hollande.....	» flor.	99.87	121.19	121.13	122.15	123.86	127.78
Italie.....	» lire.	99.82	59.55	59.41	59.00	58.93	58.61
Pétrograd.....	» rou.	98.77	»	»	»	»	»
Portugal.....	» mil.	86.69	54.42	54.89	54.89	59.89	59.86
Scandinavie...	» con.	99.56	129.25	129.25	129.25	129.06	130.64
Suisse.....	» fr.	100.17	125.29	125.61	125.48	127.19	130.68

La semaine sous revue marque une reprise générale des changes neutres, à l'exception de l'Espagne qui, au contraire, clôture un peu plus faible qu'il y a quelques jours. La hausse reste cependant légère sur les devises scandinaves : la couronne suédoise et la couronne norvégienne gagnent seulement deux centimes par rapport à leurs cours d'il y a huit jours. La première a passé de 1,92 1/2 le 7 mai — elle n'avait pas été cotée le 8 — à 1,94 1/2 le 15 ; la seconde, de 1,78 1/2 le 8 mai à 1,80 1/2. Quant à la couronne danoise, toujours peu traitée, elle s'est inscrite le 15 mai à 1,80, contre 1,78 1/2 le 3 mai, dernier cours enregistré à la cote officielle. Le marché de cette dernière devise est délaissé de plus en plus. Nous importons peu du Danemark et nous avons, par conséquent, peu à

et remettre. Comme, d'autre part, les titres danois placés en France, et dont on a déjà rapatrié, d'ailleurs, une grande partie, ne fournissent pas à l'arbitrage un élément d'activité profitable, le marché se démonte peu à peu de vendeurs et d'acheteurs. C'est pourquoi la couronne danoise n'est traitée que par intermittence.

Le *Journal officiel* a annoncé que les Alliés s'étaient mis d'accord pour lever, à compter du 10 courant, l'embargo général mis sur les importations en Norvège. Les exportations françaises à destination de ce pays pourront donc s'effectuer désormais, sous réserve, bien entendu, des prohibitions spéciales ou générales d'exportation édictées par notre gouvernement. On télégraphie, d'autre part, de Christiania au *Times*, que l'accord commercial en négociation entre les Etats-Unis et la Norvège a été signé à Washington et que le texte vient d'en être communiqué par le ministre des Etats-Unis au Département norvégien des Affaires étrangères. Un *Bureau commercial*, comprenant des représentants des exportateurs et importateurs français, britanniques et italiens, serait organisé à la légation des Etats-Unis pour faciliter les transactions.

Le *change hollandais* enregistre une forte hausse. Le 7 mai il s'inscrivait à la cote à 2,76 1/2; le 8 il n'était pas coté; mais le 9 il passait à 2,78 1/2 et, progressivement, il a monté jusqu'à 2,86. Il clôture ferme à ce dernier cours le 15 mai. La hausse du *change suisse*, pour n'avoir pas été proportionnellement aussi forte, n'en est pas moins très sensible aussi. Le franc suisse a passé de 1,37 1/2 à 1,40 1/2; c'est le niveau le plus haut qui ait été atteint. La faiblesse est d'ailleurs générale, sur les deux marchés, pour tous les changes des belligérants sans exception. Ainsi, à Genève, le chèque sur Londres se négocie aux environs de 19,40, contre 19,76 il y a huit jours; le Berlin a également fléchi à 79,30, contre 80,15 le 8 mai, et la devise autrichienne à 49,15, contre 50,60. La réouverture de la frontière a fait tomber la prime très élevée sur les billets de banque, notamment sur le billet français, dont l'exportation semble avoir été reprise. Néanmoins il subsiste encore une disparité appréciable entre le billet et le chèque Paris. Cette reprise des changes hollandais et suisses est due vraisemblablement aux difficultés diplomatiques que l'Allemagne crée à ces deux pays, en ce moment, et qui fait craindre à certains milieux financiers ou commerçants que les relations avec l'Empire germanique ne prennent mauvaise tournure. Ces milieux liquident leur position de change et réalisent leurs créances étrangères afin de se prémunir contre toute éventualité.

Les journaux ont rendu compte de l'offre faite à la Suisse, par le gouvernement français, concernant la fourniture d'une partie de son approvisionnement en charbon. Cette offre, on le sait, a été faite pour permettre à la Confédération de résister aux exigences auxquelles l'Allemagne entend subordonner les ventes de charbon allemand aux entreprises suisses. Contrairement à ce qui avait été prévu par la convention d'août 1917, arrivée à expiration, nos ennemis ne demanderaient pas à la Suisse de crédits de change; mais ils lui vendraient le charbon nécessaire à son industrie à un prix très notablement majoré et stipulé en francs suisses. Ils prétendraient, en outre, exercer un contrôle sur l'emploi et interdire toute livraison aux usines exportant leurs produits dans les pays alliés. C'est pour faire échec à ces prétentions que la France a promis à la Suisse de mettre à sa disposition un contingent de 85.000 tonnes de charbon au prix de 150 francs la tonne. S'il est donné suite à cette proposition, on peut en espérer une certaine détente des cours du franc suisse à Paris; mais, en attendant, le marché reste très ferme et défavorablement orienté.

Le *change espagnol*, comme nous le disons au début, fait exception au mouvement général de reprise enregistré, en fin de semaine, sur les changes neutres. Après avoir gagné le cours de 8,05, qui a été inscrit à la cote le 11, contre 7,97 le 8 mai, la piastre a un peu fléchi dans les dernières séances. Elle clôture à 7,97 le 15 mai. Le fléchissement n'est pas encore assez accentué pour fournir une indication sur la tendance. Le 14 mai, le cours moyen avait été de 7,96; la clôture du marché en fin de semaine serait donc un peu plus ferme que mardi. Tant que la piastre restera à de pareils niveaux, il faut s'attendre à des écarts purement spéculatifs, en hausse ou en baisse, de plusieurs centimes, sans qu'on puisse sérieusement baser sur ces écarts la moindre prévision. L'agitation semble se calmer un peu dans la Péninsule au sujet de l'accord commercial du 6 mars dernier, et il est possible qu'on puisse le faire entrer bientôt en application.

#### Cours des changes de New-York sur :

	Pair	16 juillet 1914	16 avril 1918	23 avril 1918	30 avril 1918	7 mai 1918	14 mai 1918
Paris .....	5.18 1/2	5.16 1/2	5.72 1/2	5.72 1/2	5.72 1/2	5.71 1/2	5.71 1/2
Londres .....	4.86 1/2	4.87 1/2	4.76 1/2	4.76 1/2	4.76 1/2	4.76 1/2	4.76 1/2
Berlin (1) .....	95.28	95.06	"	"	"	"	"
Amsterdam .....	40.195	"	46 1/2	47 1/4	47 5/8	48.	48 1/4

#### Valeur en or à New-York de 100 unités-papier de monnaies étrangères

	Unités	16 juillet 1914	16 avril 1918	23 avril 1918	30 avril 1918	7 mai 1918	14 mai 1918
Paris .....	100 fr.	100.27	90.57	90.61	90.61	90.68	90.68
Londres .....	100 liv.	100.19	97.91	97.91	97.91	97.91	97.91
Berlin .....	100 mk.	99.87	"	"	"	"	"
Amsterdam .....	100 fl.	"	115.68	117.55	118.48	119.42	119.74

#### Changes sur Londres à (Cours moyen du mardi)

	15 juillet 1914	23 avril 1918	30 avril 1918	7 mai 1918	14 mai 1918
<b>Valeurs à vue</b>					
Alexandrie .....	97 21/32	97 7/16	97 7/16	97 7/16	97 7/16
Pétrograd .....	95 80	"	"	"	"
Rio-de-Janeiro .....	15 7/8	12 15/16	12 3/8	12 25/32	13
Valparaiso .....	9 3/4	15 27/32	15 31/32	16 9/32	16 13/32
<b>Cable transfert</b>					
Bombay .....	1.3 31/32	1.6 1/32	1.6 1/32	1.6 1/32	1.6 1/32
Calcutta .....	1.3 31/32	1.6 1/32	1.6 1/32	1.6 1/32	1.6 1/32
Hong-Kong .....	1.10 5/16	3.1 3/8	3.1 3/8	3.1 3/8	3.1 1/2
Shanghai .....	2.5 3/4	4.5 1/4	4.5	4.5 3/4	4.6
Buenos-Ayres (or) .....	47 11/16	51 1/4	51 3/4	50 3/4	52 1/2
Montevideo .....	51 3/32	63 1/2	65	65	65
Singapour .....	2.3 15/16	2.4 9/64	2.4 15/64	2.4 3/32	2.3 37/64
Yokohama .....	2 0 3/8	2.2 3/32	2.2 1/8	2.2 7/32	2.2 7/32

#### Variations du mark à

	2 avril 1918	9 avril 1918	16 avril 1918	23 avril 1918	30 avril 1918	7 mai 1918	14 mai 1918
<b>New-York (1)</b> (pair : 95 3/8)	"	"	"	"	"	"	"
<b>Amsterdam</b> (pair : 59 3/8)	"	"	"	"	"	"	"
Cours .....	41.90	41.40	41.75	40.35	40.75	39.60	38.75
Parité .....	70.70	69.86	70.45	68.09	68.76	66.82	65.39
Perte % .....	29.30	30.14	29.55	31.91	31.24	33.18	34.61
<b>Genève</b> (pair : 123 47)	"	"	"	"	"	"	"
Cours .....	84.50	82.60	83.25	82.45	81.95	79.90	79.30
Parité .....	68.44	66.91	67.13	66.78	66.38	64.72	64.23
Perte .....	31.56	33.09	32.57	32.22	33.62	35.28	35.77

Le *change sur Vienne à Genève* est coté 49 15, c'est-à-dire que la perte de la couronne est d'environ 53 20 %.

#### Métaux précieux et Escompte hors banque à Londres

	14 nov. 1917	14 déc. 1917	14 janv. 1918	14 fév. 1918	14 mars 1918	15 avril 1918	14 mai 1918
Cours de l'or .....	77.9	77.9	77.9	77.9	77.9	77.9	77.9
Cours d'argent .....	43 5/8	43 1/8	45 1/8	42 3/4	43	47	48 7/8
Escompte hors banque .....	4 25/32	4 25/32	4 1/32	3 5/8	3 19/32	3 9/16	3 1/2

(1) Depuis le 30 mars 1917 le cours du mark et de la couronne n'est plus coté à New-York.

## LA SITUATION

Aucun changement notable ne s'est produit, depuis huit jours, dans la situation militaire. On annonce toujours une prochaine offensive allemande, sur un point du front encore indéterminé; mais on ne semble pas douter du commencement de l'offensive elle-même, visible aux préparatifs de l'ennemi. D'après le correspondant de l'*Associated Press*, les Allemands préparent avec le soin le plus méthodique la reprise de leur offensive, en remettant sur pied et rapetassant les unités par trop détériorées, en appelant de nouvelles troupes sur le champ de bataille, en renforçant leur artillerie et constituant de vastes réserves à l'arrière.

L'événement de la semaine est l'entrevue et puis le pacte des deux Empereurs, qui se sont réunis, le 12 mai, au grand quartier général allemand. Le communiqué officiel annonce qu'ils ont décidé « d'élargir et d'approfondir l'alliance actuelle ». Il raconte que les deux souverains et leurs conseillers ont procédé à un « échange de vues détaillé sur toutes les questions importantes — politiques, économiques et militaires — se rapportant aux relations présentes et futures des deux monarchies entre elles ».

Ces échanges de vue ont montré de façon satisfaisante toute la valeur qu'on a accordée des deux côtés à une alliance étroite entre l'Autriche-Hongrie et l'Empire allemand, alliance qui existe déjà depuis de longues années et qui a fait maintenant ses preuves aussi dans la guerre défensive victorieuse.

Cela signifie bien la mainmise complète de l'Allemagne sur la double Monarchie danubienne en vue de la constitution du futur *Mittel-Europa*.

En Allemagne, le Landtag prussien a repoussé en troisième lecture le projet de réforme électorale instituant le suffrage universel. On prévoit une longue agitation politique.

Les Etats-Unis prennent constamment de nouvelles mesures pour intensifier la guerre et porter leur effort au maximum. Dans le but d'économiser les matières premières et la main-d'œuvre et d'ajouter du tonnage à la flotte transportant des hommes et des munitions en Europe, l'Office de guerre a conclu un accord avec les gouvernements français, anglais, italien et belge, suivant lequel aucune exportation ne sera autorisée sans que les expéditeurs aient une licence spéciale.

Ce règlement est entré en vigueur mercredi. A partir de cette date, aucune demande de licence ne sera prise en considération à moins que les représentants des nations désignées ci-dessus ne reconnaissent ces expéditions comme essentielles à la guerre.

Cette nouvelle mesure institue une sorte de Comité international qui déterminera la politique commerciale et permettra une surveillance d'une valeur indiscutable dans la distribution des ressources américaines parmi les Alliés.

Une note officielle dit que la mesure a été prise « pour empêcher la consommation inutile des matières premières, détourner la main-d'œuvre de la fabrication d'articles dont l'exportation n'est pas nécessaire et économiser ainsi un tonnage précieux ».

D'autre part, une mission de travailleurs américains arrivée dernièrement à Paris, parlant au nom de tout le parti travailliste de son pays, a déclaré refuser de vouloir reprendre des relations quelconques avec les socialistes allemands, complices du crime impérial et traîtres au socialisme international.

## LES ÉVÉNEMENTS DE LA GUERRE

L'attente de l'offensive allemande se prolonge, mais à l'heure actuelle il paraît hors de doute que cet assaut aura lieu d'ici peu. Les mouvements de troupes sont intenses, en effet, derrière les lignes ennemies et les batteries sont renforcées. On peut prévoir que cette nouvelle ruée contre nos positions sera au moins aussi violente que celle du 21 mars, mais le répit a été mis à profit par notre haut commandement et l'on peut envisager avec confiance les combats à venir.

Les coups de main et les attaques locales se succèdent sans interruption tout le long du front et partout les troupes alliées ont prouvé leur supériorité.

Le 11 mai au matin, après un bombardement copieusement, les Allemands ont attaqué avec des troupes spéciales d'assaut nos positions du bois de la Gaune, au sud-ouest de Mailly-Reneval. L'ennemi, qui avait réussi d'abord à la faveur du brouillard à prendre pied dans la partie nord du bois, en a été chassé par une magnifique contre-attaque qui a complètement rétabli notre ligne. En outre, dans les Flandres, nous avons quelque peu progressé au nord-est de Loere.

Au cours d'une opération locale heureuse, entreprise le lendemain, nos poilus ont de nouveau amélioré leurs positions au nord du village de Kemmel, tandis qu'ils repoussaient une attaque ennemie sur nos nouvelles lignes au nord-ouest d'Orville-Sorel.

Un nouvel et grave échec a été essuyé par les troupes allemandes, mais cette fois sur le front britannique. Le 14, après une forte préparation d'artillerie, l'ennemi a attaqué les lignes anglaises, sur un front de plus de quinze cents mètres, au sud-ouest de Morlancourt : il est parvenu en un point à pénétrer dans la ligne de nos alliés. Partout ailleurs, l'attaque fut repoussée. Une contre-attaque immédiate, exécutée par des troupes australiennes, l'a rejeté hors de la position où il avait pu pénétrer et a complètement rétabli la ligne.

Le même jour, à la fin de la journée, nos soldats ont prononcé une vigoureuse attaque contre les positions ennemies au sud d'Hailles et se sont emparés d'un bois sur la rive ouest de l'Avre, malgré une vive résistance de l'ennemi. Une autre attaque prononcée par les Allemands le lendemain matin fut complètement brisée. Une fois encore, au nord du village de Kemmel, nous avons avancé notre ligne avec succès.

Une offensive autrichienne sur le front italien est probable. Les renseignements concordent et il en ressort qu'une activité inaccoutumée règne derrière les lignes. Sur ce front, également, la combativité reste intense et, de part et d'autre, les coups de main, les reconnaissances et les attaques locales sont nombreux.

Les troupes d'assaut ennemies ont tenté plusieurs fois de reprendre le mont Corno, enlevé récemment par nos alliés. Le feu des batteries autrichiennes tout le long de la Piave augmente d'intensité, surtout dans la région de Spresiano et dans la zone du littoral.

## QUESTIONS DU JOUR

### Les Evénements de l'Ukraine

(Suite) (1)

#### III. — Les conditions économiques de la Paix de Brest-Litovsk

Le traité de paix séparée entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Bulgarie et la Turquie, d'une part, et la République du peuple de l'Ukraine, d'autre part, fut signée à Brest-Litovsk, après un mois de négociations, le 9 février 1918.

Ce traité constitue un véritable asservissement économique de l'Ukraine à l'égard des Empires du centre et, pour le prouver, il nous suffira d'en donner le résumé suivant :

« Les parties contractantes renoncent réciproquement à tous remboursements pour leurs frais de guerre (c'est-à-dire pour les dépenses faites par l'Etat pour mener la guerre), de même qu'à toutes réparations pour dommages de guerre (c'est-à-dire pour tous les dommages qui sont résultés, pour elles ou leurs ressortissants, dans les zones de guerre, des mesures militaires, y compris toutes les réquisitions faites en pays ennemi).

« Les parties contractantes s'engagent réciproquement à nouer sans retard des relations économiques et à organiser l'échange des marchandises sur la base des dispositions suivantes :

« Jusqu'au 31 juillet de l'année en cours, on procédera à l'échange des excédents des produits agricoles et industriels les plus importants, en vue de subvenir aux besoins courants (des deux parties) conformément aux règles qui suivent :

« a) Les quantités et la nature des produits dont l'échange est prévu à l'alinéa précédent seront fixées, de chaque côté, par une Commission mixte composée de représentants des deux parties, en nombre égal pour chacune d'elles, et qui se réunira aussitôt après la signature du traité de paix.

« b) Les prix des produits, pour l'échange en question, seront fixés par entente réciproque, et par les soins d'une Commission mixte composée de représentants des deux parties en nombre égal pour chacune d'elles.

« c) Le règlement sera effectué en or sur les bases suivantes :

« 1.000 marks allemands, or, valent 462 karbowanioks or de la République du peuple ukrainien, ou 462 roubles or de l'ancien Empire russe (1 rouble = 1/15 Impérial).

« 1.000 couronnes or austro-hongroises valent 393 karbowanioks et 76 gros or de la République du peuple ukrainien, ou 393 roubles 76 kopecks or de l'ancien Empire russe (1 rouble = 1/15 Impérial).

« d) L'échange des marchandises qui seront déterminées par la Commission prévue à l'alinéa a) aura lieu par les soins d'organisations centrales de l'Etat, ou par des organisations contrôlées par l'Etat. L'échange des produits non compris dans les listes dressées par les Commissions prévues ci-dessus aura lieu par voie de libre trafic, conformément aux conditions du traité provisoire de commerce, prévu sous le chiffre 2 qui suit.

« Les parties contractantes s'engagent à ne mettre obstacle au trafic réciproque par aucune interdiction d'importation, d'exportation ou de transit, et à permettre le libre transit. Des exceptions ne sont admises que pour les produits qui font ou feront l'objet d'un monopole d'Etat sur le territoire d'une des parties contractantes, ou pour

certaines produits qui, notamment durant la période de transition consécutive à la guerre, pourraient donner lieu à des mesures extraordinaires d'interdiction, motivées soit par des considérations d'hygiène ou de sécurité publiques, soit par d'autres raisons graves d'ordre politique ou économique.

« Aucune des deux parties ne revendiquera pour elle-même le bénéfice des avantages que l'autre partie accorde ou accordera à n'importe quel autre Etat, soit en vertu d'une union douanière actuelle ou future, telle par exemple qu'il en existe entre l'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg, soit en vue du trafic frontière, à l'intérieur d'une zone de 15 kilomètres de largeur au maximum.

« Les marchandises de toute sorte qui transiteront par le territoire de l'une ou de l'autre des deux parties seront réciproquement exemptes de toute taxe de transit, soit qu'elles traversent directement, soit même que, au cours du transit, elles soient déchargées, entreposées et rechargées. »

Les signataires de ce traité furent : pour l'Allemagne : Richard von Kühlmann ; pour l'Autriche-Hongrie : comte Czernin ; pour la Bulgarie : Dr Vasil Radoslawof ; pour la Turquie : Talaat-Pacha, et pour l'Ukraine : Alexandre Ssowzjuk, Nicola Liubynskyi et Nicola Lewytskyi.

Le but principal de ce traité de paix était de mettre immédiatement à la disposition des Empires du centre, et à des conditions de prix laissées à leur discrétion, tous les produits alimentaires existant en Ukraine, que ces produits fussent, ou non, des excédents disponibles. Le public allemand et austro-hongrois le comprit ainsi et comme les commentaires de la presse officieuse des deux pays annonça que les deux empires pouvaient compter, du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet, sur 10 à 15 millions de quintaux de céréales à pain, sur 5 à 6 millions de quintaux de légumes secs, sur 2 millions de gros bétail, etc., on pavaisa à Berlin et à Vienne et on y donna le traditionnel congé aux écoliers. Mais il fallut bientôt mettre une sourdine à cet enthousiasme de commande.

#### IV. — Déception des vainqueurs

Au commencement de l'année 1918, la crise alimentaire de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie avait déjà pris le caractère aigu qu'elle a d'ailleurs conservé.

En ce qui concerne l'Autriche, la *Nouvelle Presse Libre* annonçait vers la fin de janvier « que des scènes lamentables alternent chaque jour avec des scènes de tumulte dans les différents marchés de Vienne, où la viande est introuvable. Les Viennois sont dans l'impossibilité de se procurer même la ration misérable de 200 grammes par semaine qui leur est officiellement attribuée. Dans la plupart des familles on mange un seul plat de viande par semaine, le dimanche, et les autres jours on se contente d'un peu de pain de maïs.

« Le bourgmestre de Vienne, Weikischener, a déclaré au conseil municipal que le service de santé estimait à 65 % le déficit alimentaire de la capitale. En d'autres termes, les Viennois reçoivent à peine un tiers de la ration normale nécessaire à la vie. A Prague, la situation est pire encore : il manque cette semaine 174.000 kilos de pain. Des troubles ont eu lieu, et le gouvernement Goudenhow a dû promettre que des secours seraient demandés d'urgence à l'intendance militaire.

« Ajoutons que d'après des renseignements dignes de foi, « en Galicie, plus jamais on ne mange de pain ; dans certains districts, la population se nourrit exclusivement avec des raves ; une semaine des raves jaunes et une semaine des raves blanches. Par contre, en Hongrie, on mange du pain blanc et l'on trouve tout ce qu'on veut. »

Le même journal disait, au commencement

d'avril, que des démonstrations populaires avaient eu lieu aux Halles centrales de Vienne, en raison de la disette croissante et de l'approvisionnement insuffisant de la capitale en viande et en pain.

« Triste fin de carême, écrivait l'organe viennois, il devait se terminer dans quelques jours, mais il est malheureusement certain que le jeûne continuera longtemps encore, jusqu'à une date indéterminée du printemps ou de l'été.

« En attendant, nous devons avaler avec patience ce que l'on nous donnera. Espérons que les milliers de wagons qu'on nous a annoncés de l'Ukraine finiront par arriver. Le seul moyen de fermer la bouche aux mécontents, c'est d'y mettre du pain mangeable. »

Enfin, au commencement de mai, la situation s'étant encore aggravée, le bourgmestre de Vienne s'est fait l'écho des préoccupations générales en prononçant les paroles suivantes :

« On prétend de plus en plus que dans les négociations avec la Roumanie au sujet de l'importation de viande et de bétail, l'influence de la Hongrie gagne du terrain au détriment de l'Autriche.

« Nous devons avoir une pleine connaissance de ces pourparlers, car notre situation alimentaire est telle que sans des arrivages considérables de Roumanie et d'Ukraine, nous ne nous suffirons pas les mois prochains. Le nouveau décret du bureau d'alimentation exige de la population les plus grands sacrifices.

« Si, en août 1914, la population était tombée sans transition dans la situation d'avril 1918, la guerre eût été terminée. Mais dans les années 1914 à 1918, la population a été soumise à un entraînement semblable à celui des « recordmen du jeûne », et se contente d'une nourriture qui n'atteint plus que le 35 % du temps de paix.

« Le système des centrales a conduit à un échec et l'endurance de la population atteint son extrême limite. Pourquoi n'avons-nous pas avancé en Ukraine en temps opportun comme les Allemands ? Pourquoi devons-nous toujours négocier avec la Hongrie sans arriver à une entente ?

« Pourquoi ne réquisitionne-t-on pas, dans les districts agraires tchèques, comme dans le berceau de la monarchie, qui est maintenant épuisé par les réquisitions civiles et militaires ?

« Je fais en dernière heure un appel au gouvernement pour qu'il tienne compte du mécontentement croissant de la fidèle population viennoise et qu'il lui permette de tenir. »

Une censure rigoureuse empêche la presse allemande de parler des difficultés alimentaires que subit actuellement l'empire, mais la déception de ce qu'on désigne fréquemment sous le nom de la *faillite de l'Ukraine* vient souvent en discussion :

« Les espérances que les Empires centraux pouvaient fonder sur la jeune République ukrainienne comme contre-partie à l'appui qui lui fut prêté contre les bolcheviks sont amoindries par l'examen de la situation véritable. Dans les silos, dans les granges il n'y a actuellement aucun stock disponible. Il y a bien, chez les paysans, de grandes réserves, mais elles sont déjà fortement entamées et diminuent chaque jour par suite de l'habitude de nourrir le bétail avec les grains de blé distillés pour faire de l'alcool. L'ivrognerie dans le pays est plus répandue que jamais. »

Quelques jours auparavant, le même journal conseillait au gouvernement impérial d'introduire dans le traité de paix en négociation avec la Roumanie des conditions permettant à l'Allemagne d'acquiescer le monopole du commerce des céréales, comme elle l'a exigé pour le pétrole roumain :

« L'insertion d'une clause correspondante dans le traité de paix définitif est d'autant plus nécessaire que les espoirs fondés sur l'Ukraine ont abouti à une déception presque complète. Rien n'est moins

sûr que le ravitaillement par l'Ukraine où la disette règne en de nombreuses régions et où les machines agricoles ont été détruites par les maximalistes, où les paysans refusent de faire les semailles de printemps, de crainte que la propriété des terres et des récoltes ne soit remise en question.

« Les autorités font des efforts inouïs pour décider la population paysanne à reprendre les travaux agricoles, mais les paysans sont indifférents et préfèrent se laisser nourrir par le comité ukrainien avec le reste des stocks destinés aux armées. »

La *Gazette de Francfort* indique ainsi le point de départ du coup de force que les deux représentants du gouvernement allemand à Kiev : le maréchal von Eichhorn et le baron von Mumm, viennent de provoquer contre les membres dirigeants de la Rada de Kiev, contre ceux-là même qui ont préparé ou signé la paix de Brest-Litovsk du 9 février, et qui ont livré l'Ukraine à la rapacité boche.

(A suivre.)

EDMOND THÉRY.

### Les Dépenses de Guerre

La statistique des dépenses réelles de guerre est très difficile à dresser — pour ne pas dire impossible — en raison des moyens de trésorerie hétérogènes employés par les divers Etats belligérants et des doubles emplois que les crédits provisoires, reportés ou annulés, provoquent souvent.

Ce que l'on peut suivre avec plus de précision, ce sont les dépenses autorisées par les lois, décrets ou simples décisions ministérielles — plus tard transformées en lois — sans avoir cependant la certitude que le total de ces dépenses représente réellement le montant des sommes absorbées par la guerre mondiale.

D'après une statistique américaine toute récente (commencement d'avril 1918), les dépenses autorisées par les pays belligérants, du 1<sup>er</sup> août 1914 au 31 décembre 1917, se seraient élevées à 633 milliards de francs. En voici le montant par nation :

	Les frais de la guerre mondiale				Total
	1914	1915	1916	1917	
	(Millions de francs)				
Etats-Unis.....	»	»	»	34.840	34.840
Grande-Bretagne.....	4.680	27.300	39.520	65.000	136.500
France.....	8.320	23.920	34.320	35.360	101.920
Russie.....	6.760	22.880	29.120	33.280	92.040
Italie.....	»	3.380	11.960	15.080	30.420
Belgique, Serbie, Roumanie et Portugal.....	3.120	7.800	8.580	9.100	28.600
Entente.....	22.880	85.280	123.500	192.660	424.320
Allemagne.....	11.440	28.080	35.360	48.620	123.500
Autriche-Hongrie, Turquie et Bulgarie.....	6.760	22.880	26.520	29.120	85.280
Puissances centrales.....	18.200	50.960	61.880	77.740	208.780
Total.....	41.080	136.240	185.380	270.400	633.100

Du 1<sup>er</sup> août 1914 au 31 décembre 1917, le coût de l'ensemble des dépenses de guerre a donc été en millions de francs :

Années	Annuel	Quotidien
1914.....	41.080	274
1915.....	136.240	373
1916.....	185.380	508
1917.....	270.400	738

L'augmentation quotidienne des dépenses de guerre, entre les années 1916 et 1917, atteint donc

(1) Voir l'*Economiste Européen*, n° 1366, du 10 mai 1918.

230 millions de francs, ou 45 %. En tenant compte de l'accroissement des effectifs engagés et de la hausse persistante des matières premières employées par les industries de guerre et des produits nécessaires au ravitaillement des armées, on peut admettre, si les hostilités durent jusqu'à la fin de 1918, que les dépenses d'ordre militaire de cette dernière année seront au moins supérieures de 50 % à celles de 1917.

S'il en était ainsi, à la fin de l'année 1918 les dépenses de guerre des divers Etats belligérants s'élèveraient à :

	Milliards de francs
Du 1 <sup>er</sup> août 1914 au 31 décembre 1917.....	638
Année 1918 :	
$270 + \frac{270 \times 50}{100} = 270 + 135 = \dots\dots\dots$	405
Total général au 31 décembre 1918.....	1.038

Et il ne s'agirait là que des dépenses d'ordre militaire.

EDMOND THÉRY.

### Le Traité de Bucarest

Après deux mois de négociations difficiles, la paix entre la Roumanie et les Etats centraux est enfin signée. Si les négociations ont été longues et ardues c'est simplement que les complices de la conquête se sont âprement disputé les morceaux de la curée. On pense bien que ce n'est pas la Roumanie qui a pu opposer quelque résistance aux appétits impériaux.

Dès le premier instant, elle était rendue à merci : les difficultés sont nées au moment du partage : l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Bulgarie et la Turquie ont discuté entre elles et non pas avec la Roumanie pantelante.

Jamais pays battu n'a dû se résoudre à un traité aussi désastreux et nous avons là un échantillon définitif de ce qu'on entend à Berlin par une paix allemande. La Roumanie y perd de vastes territoires, toutes ses richesses nationales et son indépendance complète. Elle devient une mineure placée moralement et matériellement en tutelle. En dehors de l'annexion pure et simple à la Prusse on ne pouvait lui imposer plus d'obligations et surtout d'humiliations : c'est tout bonnement l'assassinat du vaincu.

Notons quelques-unes des clauses : la Roumanie cède à la Bulgarie toute la Dobroudja du sud. La Dobroudja du nord a été remise conjointement aux quatre vainqueurs — c'est-à-dire à l'Allemagne, et les commentaires de la presse allemande nous en donnent cette explication : ce fut le seul moyen de mettre un terme aux querelles nées au sujet de cette contrée entre la Bulgarie et la Turquie : mais surtout l'Allemagne a voulu s'assurer le contrôle des communications directes entre Berlin et Constantinople par le port de Constantza. Peut-être Berlin trouvera-t-il plus tard la formule qui donnera satisfaction à toutes les convoitises. Provisoirement l'Allemagne règne sur la Dobroudja du nord, sur la route et le port de la mer Noire — et c'est un provisoire qui durera longtemps.

On a bien parlé de donner en compensation, à la Roumanie, la Bessarabie russe, mais il n'en a pas été question dans le traité de paix. Il existe, paraît-il, quelque protocole qui autorise l'Allemagne à céder à la Roumanie, à l'heure qui lui paraîtra opportune, la partie de la Bessarabie qu'elle jugera convenable. Nouvelle preuve du goût de l'Allemagne à laisser les peuples disposer d'eux-mêmes. Quant à l'Autriche, elle a pris à la Roumanie 500 kilomètres carrés d'une importance stra-

tégique de premier ordre ; la Hongrie lui a enlevé 5.000 kilomètres carrés, toutes les passes et toutes les routes des Balkans. La Roumanie n'est plus qu'une immense plaine, dont les ennemis tiennent toutes les entrées et tous les accès, incapable de se défendre contre une invasion quelconque.

Pour accentuer encore son impossibilité de défense, on l'a complètement désarmée — infiniment plus que Napoléon n'avait désarmé la Russie après Iéna. Interdiction est faite à la Roumanie de maintenir sous les drapeaux plus de 20.000 fantassins, 3.200 cavaliers et 9.000 artilleurs — à peine une gendarmerie suffisante. Et la quantité de matériel et de munitions laissée à sa disposition est dérisoire.

Dans le domaine financier et économique, la Roumanie est encore plus asservie, et dépouillée avec cynisme. On ne lui réclame en apparence aucune indemnité de guerre, mais comme l'Allemagne laisse à sa charge toutes les indemnités à payer en Roumanie et en Hongrie, aux Allemands, aux Hongrois et aux Roumains pour dommages de guerre ; comme elle met à son compte l'entretien des troupes d'invasion, depuis le début de la guerre jusqu'à la fin de l'occupation qui ne paraît pas prochaine, c'est en réalité une indemnité de plus de 10 milliards de francs qui est imposée à ce petit pays.

La Roumanie a deux richesses nationales : le pétrole et les céréales. Il va de soi que les vainqueurs se les ont appropriées complètement, en laissant à peine à la Roumanie de quoi satisfaire pauvrement à sa consommation intérieure. Toutes les exploitations pétrolifères du pays sont absorbées par une grande Société allemande, dont des fonctionnaires allemands, nommés par le gouvernement allemand, auront la direction et la gestion. Sur les 1.900.000 tonnes d'huiles minérales que produit annuellement la Roumanie, 600.000 tonnes lui sont abandonnées pour sa consommation et le reste ira aux Empires centraux : 3/4 pour l'Allemagne et 1/4 pour l'Autriche-Hongrie. Et les 600.000 tonnes de sa consommation nationale lui seront distribuées par une administration du Monopole du Pétrole créée, dans ce but, toujours sous la surveillance de fonctionnaires allemands.

Pis encore est la réglementation imposée pour les céréales.

Aux termes des accords de Bucarest, la Roumanie vend à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie ses excédents en céréales de toutes natures, y compris les semences oléagineuses, les fourrages, légumes, volailles, bestiaux, viandes et plantes textiles des récoltes des années 1918 et 1919.

Pendant les sept années qui suivront 1919, la Roumanie s'engage à livrer à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie ses excédents en céréales et autres articles sus-mentionnés au cas où l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie le demanderaient. Cette demande peut se rapporter soit à l'excédent total, soit à une quantité déterminée des produits ci-dessus indiqués.

Au cas où ces pays ne feraient pas usage pour une année de leur droit, l'obligation pour la Roumanie de livrer s'étendrait aussi pour les années suivantes.

Ces conventions consacrent le dépouillement complet de la Roumanie en pétrole et en céréales. Quand on connaît le mépris de l'Allemagne pour les traités, partout où un de ses intérêts est en jeu, on se persuadera facilement que le pétrole et le blé roumains sont destinés à aller, entièrement, en Allemagne.

Dans les autres branches du domaine économique, industriel et financier, la Roumanie n'est pas moins rivée au joug allemand. C'est ce qui fait dire à la Gazette de Cologne que la Roumanie est bien

heureuse qu'on lui ait donné le moyen de réparer tous ses maux puisqu'on « lui a fourni le bonheur de faire partie du système économique des Empires centraux ».

\* \*

Tel est, en résumé, l'odieux traité de Bucarest, exemple à méditer de « paix allemande, pleine d'honneur ». Il est conforme à ce qu'on attendait de la barbarie et de la rapacité germaniques. Mais en même temps qu'il révèle les instincts de l'Allemagne, il nous renseigne sur ses buts : elle poursuit implacablement la constitution du Mittel-Europa économique dont voilà la première étape. Il faut voir dans cette mainmise allemande sur le nœud des communications terrestres et maritimes avec l'Orient un premier pas vers le règlement allemand de la question balkanique. « Il manque encore les traités avec la Serbie et la Grèce et alors nous aurons réglé la question d'Orient », dit un officieux de Berlin. La germanisation de la Roumanie — on pourrait dire : son annexion au système germanique, prélude à la germanisation des Balkans, dans l'idée des dirigeants de Berlin. Elle fait partie d'un tout dont la prussification de l'Autriche n'est elle-même qu'une autre partie. Mais dans ce monde, quelle est donc la région ou la richesse qui n'a pas sa place marquée dans les rêves de conquête allemands ?

Mais l'Allemagne bâtit sur le sable. La victoire des Alliés remaniera la carte de guerre et ces éphémères traités. L'immanente justice revisera les arrêts du militarisme prussien un instant triomphant — et son œuvre sinistre s'écroulera avec lui.

Georges BOURGAREL.

### Les Nouvelles Restrictions

Aux grands maux les grands remèdes ! La crise de production qui est résultée des graves événements que nous traversons a rendu nécessaires d'énergiques mesures de protection : des restrictions s'imposaient ; nos gouvernants l'ont compris et se sont mis à l'œuvre.

Nous avons connu la carte de sucre, la carte de charbon, la carte d'essence, de pétrole et, dernièrement, la carte de pain. C'est maintenant le tour de la viande. Toutefois ce n'est pas d'aujourd'hui qu'apparaît la réglementation de ce produit. Nous avons d'abord eu les soirs sans viande, puis, le 17 mai 1917, une circulaire du ministre du Ravitaillement d'alors, M. Violette, a institué deux jours sans viande par semaine, les lundi et mardi. L'interdiction fut rapportée au début de l'hiver après avoir donné de maigres résultats.

Un an plus tard, et M. Victor Boret, ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement, se voit obligé, devant la réduction de nos approvisionnements en viande congelée et les difficultés que rencontre la réquisition du bétail nécessaire au ravitaillement des armées, à revenir à de nouvelles et plus sévères restrictions.

Sévères, parce que l'interdiction de la vente ou de la mise en vente de la viande sous toutes ses formes, ainsi que sa consommation dans les restaurants et tous autres établissements dans lesquels le public prend ses repas, est désormais interdite, à partir du 15 mai, les mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine.

Nouvelles, parce que à ces trois jours sans viande s'ajoute une savante précaution : depuis le 14 mai, aucun consommateur ne peut se faire délivrer, le mardi de chaque semaine, et ceci sur présentation d'un coupon de consommation, une quantité de viande de boucherie supérieure à 200 grammes.

La vigilance de notre ministre n'a pas été prise

en défaut : il a compris que trois jours sans viande seuls n'équivalaient qu'à une économie d'un jour pour certains qui ne semblent pas admettre la haute nécessité des restrictions et qui se font un plaisir de tourner la loi. Au contraire, la restriction du mardi rendra plus difficile ces brimades qui, actuellement, sont, pour le moins, déplacées.

Sont considérées comme viandes : la viande de boucherie : (bœuf, veau, mouton, chèvre), le porc, la charcuterie et la triperie sous toutes leurs formes ; la volaille, le lapin et le gibier. Exception est faite pour la viande de cheval, sauf dans les restaurants, où sa consommation demeure interdite.

Toutefois, des dérogations donnant droit à 300 grammes de viande par jour au maximum sont établies en faveur des corps de troupe, des mess d'officiers et de sous-officiers, des pensionnaires des établissements sanitaires ou hospitaliers (à l'exclusion du personnel civil et des malades dont le traitement exige impérieusement le régime carné. Dans les établissements d'instruction, la quantité allouée ne dépassera pas 200 grammes.

Des autorisations de dérogation peuvent être également accordées par le préfet de police aux réfectoires des cantines des usines et établissements industriels comportant une clientèle exclusivement ouvrière.

Par conséquent, les mesures paraissent sagement prises pour enrayer la diminution de notre cheptel national, tout en sauvegardant les besoins des corporations auxquelles la viande est indispensable.

\* \*

A propos de cette diminution de notre troupeau national, il faut rappeler ici l'intéressant exposé qu'a fait M. Jules Méline, ministre de l'Agriculture, devant l'Académie d'Agriculture de France.

Reprenant le rapport de M. Alfred Massé, sur le *Troupeau français après trois ans de guerre*, il a montré que la perte de notre cheptel était considérable ; actuellement il se compose de jeunes animaux ou d'animaux adultes également très jeunes. Les animaux qu'on abattait à six ans, on les abat maintenant à trois ans. De plus, les animaux qu'on abat ne donnent qu'un très faible rendement, parce qu'ils sont mal nourris. Si bien que la Commission de l'inspection générale du ravitaillement estime qu'autrefois on pouvait se contenter de trois animaux pour une tonne de viande, alors qu'aujourd'hui il en faut quatre et quatre et demi. Par conséquent, notre troupeau n'a que l'apparence du nombre, et les chiffres publiés par têtes, doivent en réalité, en tant que résultat, être réduits dans une proportion considérable.

La fin de cet état de choses n'est pas proche. Il faut, en effet, tenir compte de l'augmentation de la consommation qui résulte de la nécessité du ravitaillement de l'armée américaine.

M. Méline arrive donc à cette conclusion forcée qu'il est indispensable de se résigner à des restrictions qui s'imposent, et en terminant il a déclaré, très applaudi : « Il faut que tous les Français se pénètrent bien de cette vérité, que le système des restrictions volontaires est indispensable dans l'intérêt du consommateur lui-même et aussi dans l'intérêt de notre armée ; sinon nos poilus, une fois rentrés chez eux, après avoir consommé de la viande en abondance pendant la guerre, seront condamnés à la famine. S'imposer des restrictions dans la consommation de la viande, c'est donc à la fois travailler pour nos poilus et pour la victoire. »

\* \*

Les restrictions s'imposent donc. Que les esprits chagrins ne croient pas que c'est par pur besoin de gouverner, que nos dirigeants décident ainsi,

mais bien parce qu'elles sont une nécessité de l'heure présente. Economiser et produire, telle doit être la règle générale, et nous arriverons à l'économie par les restrictions savamment instituées et surtout, vaillamment supportées.

Il faut se restreindre : la hausse des prix a déjà amené des restrictions volontaires dans certains cas. Cela ne suffit pas, il faut que tous s'astreignent au nouveau régime, sans murmurer ; la production ayant diminué, il faut, dans la mesure du possible, ramener la consommation à son niveau. On réduira aussi la circulation monétaire et l'inflation générale.

La tâche n'est pas aisée et forcément des tâtonnements ont eu lieu. Nos ennemis eux-mêmes, qui sont au régime forcé depuis 1915, n'ont pas toujours eu à se louer des mesures gouvernementales. On dit que les expériences coûtent fort cher ; espérons que, dans l'espèce, elles donneront de bons résultats et permettront d'atténuer la diminution de notre cheptel et surtout de garder les bases de sa reconstitution future.

Une préoccupation du ministre a été de pourvoir aux denrées de remplacement : à ce sujet, il vient de déclarer à la Chambre que les mesures indispensables ont été prises à cet égard, notamment que la fabrication des pâtes allait pouvoir être intensifiée. Naturellement, des augmentations de prix sont à prévoir ; déjà elles se sont produites sur le poisson, le riz, les haricots, les pâtes. Beaucoup de personnes accumulent des réserves alimentaires et, par leurs demandes hors de proportion avec leurs besoins réels, provoquent des écarts de prix. Toutefois, ces différences sont minimes. Nos dirigeants doivent surtout, veiller aux manœuvres illicites de la spéculation : là ils doivent sévir et rigoureusement ; pour la bonne observation des mesures qu'ils ont édictées des sanctions s'imposent : le consommateur acceptant les nouvelles réductions, il faut qu'il trouve des garanties dans leur application et que les cours ne soient pas faussés par des gens par trop habiles.

Des sacrifices nouveaux seront peut-être encore exigés du public. S'il est convaincu d'avoir été logiquement rationné, il les acceptera sans murmurer. S'il n'aime pas les demi-mesures, il accepte facilement une réglementation imposée adroitement et d'une manière réfléchie. Bien qu'avant de se prononcer, il faille attendre les résultats, nous osons croire que c'est le cas pour cette nouvelle restriction.

R. MAGAUD.

### Le Rôle de la Banque de France pendant la guerre

(Suite) (1)

**La prolongation de la guerre. — Avances nouvelles à l'Etat :** A l'automne de 1914, la politique financière comme la conduite générale de la guerre se trouvent en présence de problèmes nouveaux qui appellent d'autres solutions. Jusque là, il avait fallu parer aux besoins les plus immédiats, à ceux qui étaient déjà prévus ou que faisait naître le cours des événements : la marche des armées allemandes sur Paris, l'évacuation devant l'ennemi d'une partie du territoire et le déplacement du siège du Gouvernement et de la Banque.

Après la victoire de la Marne et le recul de l'envahisseur, qui se retrancha dans des positions défensives, le caractère de la guerre se modifia. Il apparaît qu'elle sera longue, et qu'elle exigera la

(1) Voir *L'Economiste Européen*, n° 1365 et 1366, des 3 et 10 mai 1918.

mise en œuvre de toutes les forces économiques du pays. Les dépenses seront énormes ; pour y subvenir, le gouvernement se tourne vers l'épargne, à laquelle il offre les bons de la Défense Nationale. Il est, néanmoins, forcé de demander un important surcroît de ressources à la *Banque de France*.

La Banque les lui fournira. En même temps, elle prendra des mesures nouvelles pour faciliter le rétablissement de la circulation des capitaux, stimuler ainsi le placement des titres de l'Etat et aider le pays dans son énergique effort d'adaptation à l'économie de guerre. Enfin, quand, la production nationale se révélant insuffisante, les achats à l'étranger nous rendront les changes défavorables, la *Banque de France* devra encore intervenir pour faciliter des règlements internationaux.

Par la convention du 21 septembre, ratifiée par la loi du 27 décembre 1914, la Banque élevait à six milliards le maximum de ses avances à l'Etat. Les conditions restaient les mêmes quant au taux d'intérêt dont elle devait bénéficier. Mais en présence de l'accroissement continu de la circulation fiduciaire et des répercussions que la prolongation de la guerre menaçait d'exercer sur le recouvrement du portefeuille d'effets prorogés, il importait de prendre les dispositions pour assurer, au lendemain de la paix, la liquidation progressive des immobilisations de la *Banque de France* et la sécurité absolue de l'actif sur lequel repose le crédit du billet.

C'est dans cet intérêt supérieur que, à la demande du Conseil de régence, le Ministre des Finances prenait l'engagement de rembourser la dette de l'Etat aussi promptement que possible.

« Rien ne serait plus funeste, écrivait-il en effet au gouverneur de la Banque, que de céder à la tentation de différer ce remboursement pour se dispenser de faire les emprunts nécessaires et profiter du taux réduit de la dette de l'Etat envers la Banque. Le crédit de la Banque ne pourrait que souffrir d'une politique aussi imprévoyante. »

Les circonstances ne permettaient évidemment pas de fixer les termes de remboursement. La convention du 21 septembre se bornait à stipuler que l'Etat se libérerait « dans le plus court délai possible, soit au moyen des ressources ordinaires du budget, soit sur les premiers emprunts, soit sur les autres ressources extraordinaires dont il pourra disposer ».

En outre, elle prévoyait la constitution d'un fonds de réserve spécial, auquel serait affecté l'intérêt supplémentaire de 2 % que l'Etat s'engageait à verser à la Banque sur le solde des avances, une année après la cessation des hostilités. Ce fonds servira à hâter l'amortissement de la dette de l'Etat ; mais auparavant, il doit couvrir les pertes qui pourront se produire sur le recouvrement du portefeuille commercial immobilisé par la prorogation des échéances. Cette combinaison qui proportionnait l'intervention de l'Etat dans le maintien de l'activité de la Banque à la durée et aux conséquences de la guerre, offrait plus de souplesse que le système de garantie directe auquel le gouvernement anglais s'est rallié dans des circonstances analogues. Elle a, selon l'expression de M. Ribot, l'avantage « de ne pas affaiblir le sentiment que la Banque doit avoir, en tout temps, de son indépendance et de sa responsabilité ».

Les 6 milliards que les conventions du 11 novembre 1911 et du 21 septembre 1914 assuraient à l'Etat devaient malheureusement rester insuffisants. Malgré le succès des émissions de la défense nationale, qui, jusqu'au 31 décembre 1917, ont procuré au Trésor plus de 52 milliards et lui ont permis d'effectuer, à plusieurs reprises, des remboursements à la Banque en atténuation de ses avances, celles-ci n'ont cessé de croître ; il a fallu porter

successivement leur maximum à 9, puis à 12, et, en dernier lieu, à 15 milliards (1).

Au bilan du 28 février 1918, ces avances figurent pour 12 milliards 950 millions. Mais ce n'est pas la seule obligation que l'Etat ait contractée envers la Banque. Il a également eu recours à elle pour la réalisation des prêts consentis à la Russie en exécution des décisions de la première Conférence des Alliés tenue à Paris en février 1915.

Le montant des bons escomptés par elle à la Russie à partir du mois de mars 1915 a graduellement augmenté, pour atteindre 3.315 millions à la date du 28 février 1918.

C'est donc par plus de 16 milliards que se chiffre actuellement le concours direct de la Banque de France à la trésorerie de guerre. Il a nécessité une augmentation correspondante de l'émission fiduciaire, dont des décrets, rendus en vertu de l'autorisation donnée par la loi du 5 août 1914, ont porté progressivement la limite jusqu'à 27 milliards (2).

Le parallélisme entre les mouvements de la circulation fiduciaire et les prélèvements opérés par l'Etat français ou les gouvernements alliés ressort clairement des chiffres ci-dessous :

#### Concours financier de la Banque de France envers l'Etat

Dates	Billets en circulation	Avances à l'Etat	Bons du Trésor français escomptés	
			pour avances de l'Etat à des Gouvernements étrangers	Total des avances à l'Etat et des Bons du Trésor escomptés
(Millions de francs)				
23 Juillet 1914.....	5.912	»	»	»
1 <sup>er</sup> Octobre 1914....	9.900	2.100	»	2.100
31 Décembre 1914..	10.162	3.900	»	3.900
1 <sup>er</sup> Juillet 1915.....	12.215	6.200	230	6.430
2 Décembre 1915..	14.291	7.400	595	7.995
23 Décembre 1915..	13.201	5.000	630	5.630
29 Juin 1916.....	15.806	7.900	1.140	9.040
12 Octobre 1916...	17.029	8.600	1.530	10.130
16 Novembre 1916..	15.894	6.400	1.610	8.010
27 Décembre 1916..	16.678	7.400	1.800	9.200
27 Juin 1917.....	19.823	10.600	2.610	13.210
13 Décembre 1917..	22.821	12.800	3.205	16.005
20 Décembre 1917..	22.353	12.500	3.215	15.715
28 Février 1918....	24.308	12.950	3.315	16.265

Si, du montant actuel de la circulation, on déduit les quelque 2.200 millions de billets remis par la Banque en échange de l'or qui lui a été apporté par le public et qu'elle a, pour la plus grande partie, prêté à l'Angleterre en vue de faciliter l'ouverture de crédits à l'Etat français, on constate que l'accroissement de l'émission fiduciaire, depuis le 23 juillet 1914, est sensiblement égal au montant des sommes avancées au Trésor ou pour son compte.

Ceci montre bien les conséquences de pareilles opérations. Le recours par l'Etat au crédit par l'émission est un moyen inévitable, dont tous les belligérants ont dû user sous une forme ou sous

(1) Conventions des 4 mai 1915, 13 février et 2 octobre 1917, ratifiées par les lois des 10 juillet 1915, 16 février et 4 octobre 1917.

(2) Décrets des 11 mai 1915, 15 mars 1916, 15 février et 10 septembre 1917, 7 février 1918.

une autre ; mais il entraîne fatalement l'augmentation de la monnaie fiduciaire. L'usage des modes perfectionnés de règlement, du chèque, de la compensation, sont de nature à atténuer ce développement ; ils sont impuissants à l'enrayer complètement. La circulation ne peut guère rester stationnaire que si la totalité des sommes déboursées par les caisses publiques y revient au fur et à mesure par l'impôt ou par la souscription aux titres de l'Etat ; elle ne peut diminuer que si le public rapporte au Trésor plus qu'il n'en a reçu.

#### Emission des emprunts et valeurs du Trésor :

Les considérations qui précèdent devaient nécessairement influencer sur la politique de la Banque. Gardienne du crédit du billet, il lui appartenait de veiller à ce que sa circulation n'excedât pas les limites de la prudence. On doit lui rendre cette justice que si elle a consenti, sans hésitation, à l'Etat des extensions d'avances qu'exigeait la défense nationale, elle s'est aussi attachée à restreindre la nécessité du recours à ce moyen exceptionnel, en développant les ressources normales des budgets de guerre.

Comprenant l'obstacle que la crainte de l'indisponibilité pouvait mettre au succès du placement des bons de la défense nationale, la Banque leur a assuré de grandes facilités de mobilisation. A cet effet, les bons ont été admis à l'escompte lorsqu'ils n'ont pas plus de trois mois à courir jusqu'à leur échéance, ce qui permet à leurs porteurs de recouvrer immédiatement, en cas de besoin, l'usage des sommes placées. Quant aux bons remboursables dans un délai supérieur à trois mois, ils peuvent être remis en garantie d'avances atteignant 80 % de leur valeur.

Les mêmes avantages, en ce qui concerne les avances, ont été étendus aux obligations de la défense nationale dès qu'a commencé leur émission ; puis, lors des trois emprunts de consolidation, aux titres de ces emprunts. En outre, afin de permettre aux épargnants de consacrer à la souscription de rentes nouvelles le produit de leurs économies futures, diverses autres facilités leur ont été accordées, notamment l'élevation de la quotité des avances consenties à cet effet.

Dans le placement même des valeurs de la défense nationale, la Banque a fourni au gouvernement une collaboration active et désintéressée. Aux termes de l'article 9 de la loi du 17 novembre 1917, elle doit, « sur la demande du ministre des Finances, ouvrir gratuitement ses guichets à l'émission des rentes françaises et des valeurs du Trésor français ». Elle ne s'est pas bornée à l'exécution littérale de cette obligation. Une propagande énergique entreprise à ses frais a constamment tendu à faire comprendre au public, par le prospectus, le tract, la circulaire et les explications orales, les avantages des titres qui lui sont offerts et l'intérêt national qui s'attache à leur souscription.

Les résultats obtenus témoignent de l'intensité de ces efforts et de leur efficacité. Les souscriptions recueillies par la *Banque de France*, soit directement à ses guichets, soit avec le concours des banquiers qui lui ont apporté leurs versements, représentent 148.178.429 francs de rente pour le premier emprunt 5 %, 197.428.301 francs de rente pour le second, 232.472.330 francs pour l'emprunt 4 % 1917, soit au total un capital nominal de 11.974 millions et un capital effectif de 9.522 millions.

Quant aux bons et obligations de la défense nationale placés ou renouvelés par les soins de la *Banque de France*, leur montant s'élève actuellement à 16.862 millions.

(A suivre.)

EDMOND THÉRY.

INFORMATIONS DIVERSES

FRANCE

Situation hebdomadaire de la BANQUE DE FRANCE

PARIS ET SUCCURSALES	10 mai 1918	16 mai 1918
<b>ACTIF</b>		
Encaisse de la Banque :		
en Caisse.....	3.343.298.554	3.343.871.229
à l'Etranger.....	2.037.108.485	2.037.108.485
Total.....	5.380.407.039	5.380.979.714
Argent.....	255.824.689	255.244.789
Total.....	5.636.231.728	5.637.224.503
Disponibilités à l'étranger.....	1.300.269.683	1.357.967.529
Effets échus hier à recevoir à ce jour	13.694.958	29.272.691
Effets Paris.....	666.977.938	606.843.734
Effets Etranger.....	7.118.786	7.183.855
Effets du Trésor	355.620	79.142
Portefeuille Paris	502.946.833	477.287.162
Paris.....	480.956.129	480.111.449
Succursales.....	610.865.248	609.971.686
Portefeuilles des succursales.....	12.874.000	12.874.000
Avances sur lingots dans les succurs.	369.957.380	360.380.621
Avances sur titres à Paris.....	629.048.727	632.543.161
Avances à l'Etat (Loi de 1914).....	200.000.000	200.000.000
Avances temporaires au Trésor public	16.150.000.000	16.250.000.000
Bons du Trésor français escomptés		
pour avances de l'Etat aux Gouver-		
nements étrangers.....	3.400.000.000	3.405.000.000
Rentes de la Réserve.....	10.000.000	10.000.000
Rentes de la Réserve (ex-banques).....	2.980.750	2.980.750
Rentes disponibles.....	99.801.434	99.801.434
Rentes immobilisées.....	100.000.000	100.000.000
Hôtel et mobilier de la Banque.....	4.000.000	4.000.000
Immeubles des succursales.....	42.353.755	42.353.755
Depenses d'administration de la Ban-		
que et des succursales.....	21.752.401	23.048.892
Emploi de la réserve spéciale.....	8.407.137	8.407.137
Divers.....	886.797.254	806.744.694
Total.....	31.157.386.769	31.164.081.154
<b>PASSIF</b>		
Capital de la Banque.....	182.500.000	182.500.000
Bénéfices en additions au capital.....	8.450.697	8.450.697
Reserves (Loi du 17 mai 1834).....	10.000.000	10.000.000
Ex-banques département		
mobilières (Loi du 9 juin 1857).....	2.980.750	2.980.750
Réserve immobilière de la Banque.....	9.125.000	9.125.000
Réserve spéciale.....	4.000.000	4.000.000
Billets au porteur en circulation.....	8.407.444	8.407.444
Arrerages de valeurs déposées.....	27.014.835.645	27.004.927.935
Billets à ordre et récépissés.....	45.075.114	40.402.575
Compte courant du Trésor.....	3.322.067	3.580.447
Comptes courants des Paris.....	46.969.452	89.560.415
Comptes courants dans les succursales		
Dividendes à payer.....	1.776.893.040	1.752.761.833
Escompte et intérêts divers.....	1.275.136.513	1.265.196.911
Réserve spéciale.....	4.775.750	4.680.640
Ressortement du dernier semestre.....	101.146.494	102.692.866
Divers.....	3.829.538	3.829.538
Total.....	682.939.262	677.884.140
Total.....	31.157.386.769	31.164.081.154

Comparaison avec les années précédentes

	30 juillet 1914	20 mai 1915	18 mai 1916	18 mai 1917	16 mai 1918
Circulation.....	6.683.2	11.833.3	15.445.5	19.344.5	27.004.0
Encaisse or.....	4.141.3	3.907.3	4.722.9	5.264.4	5.381.0
argent.....	825.3	376.9	354.3	257.2	256.2
Portefeuille.....	2.444.2	2.703.0	2.070.0	1.718.5	2.210.7
Avances aux parties.....	743.8	643.7	1.218.5	1.142.7	1.005.8
à l'Etat.....	200.0	5.700.0	7.600.0	10.500.0	16.450.0
Compt. cour. Trésor					
partic.....	382.6	62.3	106.0	67.8	40.4
Taux d'escompte.....	4 1/2 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0

Nouveau Bon de la Défense nationale à un mois.

Le ministre des finances vient de prendre l'initiative d'une mesure dont chacun ne tardera pas à apprécier les avantages et l'opportunité. Il s'agit de la création d'un nouveau type de Bons de la Défense nationale, que le public connaîtra d'ici peu sous le nom de « Bon à un mois ». Ce Bon rentrera dans la catégorie non plus des placements à court terme, mais des placements à très court terme. L'intérêt touché immédiatement sera de 0 fr. 30 % pour le premier mois, ce qui fait ressortir pour l'année un taux de placement de 3,60 %.

Mais ce bon à un mois porte en lui les éléments d'un placement de plus longue durée, à savoir de deux ou trois mois, à la volonté du porteur ; car si celui-ci, au lieu de demander au bout d'un mois le remboursement de son bon, préfère en proroger l'échéance d'un autre mois, le bon portera intérêt — 0,35 % pour le deuxième mois — et le taux de placement pour les deux premiers mois ressortira non plus à 3,60 mais à 3,90 % par an.

Si au bout de ce temps, le porteur préfère conserver son titre un mois encore, l'intérêt dont il bénéficiera au bout d'un trimestre — également 0,35 % pour le troisième mois — sera de 4 %, c'est-à-dire le même que si dès l'origine le Bon avait été souscrit pour une période de trois mois.

Ainsi, tout en présentant les avantages d'un placement à échéance très rapprochée, le nouveau Bon offre la possibilité de se convertir par le seul fait qu'il est gardé en portefeuille en un titre offrant les avantages du Bon à trois mois.

Mis à la disposition du public à partir du 21 courant, il sera d'un montant de 100, 500, 1.000 francs ; son prix d'achat sera de 99 fr. 70, 498 fr. 50, 997 francs.

Par une ingénieuse création, tous ceux, particuliers, commerçants, banquiers ou collectivités, qui ne pourraient engager leurs capitaux que pour un laps de temps très court, se trouveront avoir à leur disposition à la fois un placement exceptionnellement rémunérateur et un précieux moyen de trésorerie.

Ils pourront, par exemple, en répartissant habilement leurs souscriptions, se ménager des échéances de recettes hebdomadaires ou même plus rapprochées encore. L'Etat devenant en quelque sorte leur banquier, ils trouveront dans cette combinaison les avantages que pourrait leur offrir un compte courant.

Au surplus, un grand nombre de créanciers du Trésor se trouvant être aussi, en tant que contribuables, ses débiteurs, le ministre des Finances a voulu leur laisser la liberté d'affecter leurs créances à tout ou partie de leur dette et il a décidé que les Bons échus pourraient servir au paiement de tous les impôts.

A ces facilités particulières aux Bons à un mois viennent s'ajouter tous les avantages qui font des Bons de la Défense nationale le type le plus accompli et le meilleur de tous les placements à court terme. On pourra les acquérir partout, sans aucune formalité, immédiatement et sans frais. Ils sont renouvelables à volonté ; leurs porteurs pourront, sans prévenir d'avance, les présenter à l'escompte de la Banque de France.

Le recouvrements des impôts. — Le Journal officiel a publié, le 12 courant, le rendement des impôts indirects et monopoles pour le mois d'avril dernier. Ce rendement se compare ainsi avec les évaluations budgétaires et celui d'avril 1917, trente-troisième mois de la guerre :

Produits	Comparaisons avec		
	Re-couvrements	Evaluations budgétaires	Avril 1917
(En milliers de francs)			
Impôts et revenus divers :			
Enregistrement.....	81.276	+15.736	+18.282
Timbre.....	27.278	+ 1.517	+ 8.406
Impôt sur les opérations des Bourses de valeurs et de commerce et pénalités.....	173	— 40	— 40
Taxe sur le revenu des valeurs mobilières.....	48.780	+ 5.074	+ 5.074
Taxe spéciale sur les paiements.	11.777	+ 1.778	+11.778
Douanes.....	93.688	-29.551	-32.670
Contributions indirectes.....	40.394	-10.225	- 9.266

Produits	Comparaisons avec		
	Re-couvrements	Evaluations budgétaires	Avril 1917
(En milliers de francs)			
Denrées coloniales et succédanés du café.....	4.212	- 2.095	- 1.601
Sels.....	1.372	- 2.019	- 2.019
Sucres.....	12.472	+ 2.267	+ 2.267
<b>Monopoles :</b>			
Contributions indirectes (allumettes chimiques, taxes sur les briquets, tabacs, poudres à feu).....	54.083	-15.998	- 3.554
Postes.....	21.591	- 2.827	- 2.827
Télégraphes.....	5.402	+ 195	+ 195
Téléphones.....	4.993	+ 846	+ 846
Produits de diverses exploitations.....	135	+ 62	+ 72
Total.....	402.626	-35.280	- 5.107

Pour les quatre premiers mois de 1918, la comparaison s'établit comme suit avec les évaluations budgétaires de la même période de 1917 :

Produits	Comparaisons avec les 4 premiers mois		
	Re-couvrements	Evaluations budgétaires	1917
(En milliers de francs)			
Impôts et revenus divers :			
Enregistrement.....	268.108	+ 50.272	+ 57.019
Timbre.....	74.611	+ 6.163	+ 13.051
Impôt sur les opérations des Bourses de valeurs et de commerce et pénalités.....	830	— 14	— 14
Taxe sur le revenu des valeurs mobilières.....	111.678	+ 8.926	+ 17.410
Taxe spéciale sur les paiements.....	11.802	+ 1.802	+ 11.802
Douanes.....	386.881	-190.824	-174.566
Contributions indirectes.....	189.041	- 16.503	- 11.590
Denrées coloniales et succédanés du café.....	21.766	- 3.462	- 6.815
Sels.....	8.524	- 5.405	- 5.405
Sucres.....	44.566	- 21.583	- 21.583
<b>Monopoles :</b>			
Contributions indirectes (allumettes chimiques, taxes sur briquets, tabacs, poudres à feu).....	228.401	- 7.758	+ 8.686
Postes.....	89.875	- 4.094	- 4.094
Télégraphes.....	22.971	+ 2.526	+ 2.526
Téléphones.....	18.323	+ 2.546	+ 2.546
Produits de diverses exploitations.....	430	+ 156	+ 195
Total.....	1.466.807	-177.852	-111.132

Le produit des impôts et revenus indirects et des monopoles s'est donc élevé en avril 1918 à 402 millions 625.700 francs. Ce chiffre marque, par rapport aux évaluations de recettes établies pour le même mois, une diminution de 35.280.500 francs. Par comparaison avec les recouvrements du mois d'avril 1917 on relève une légère moins-value (5 millions 107.200 francs, soit 1,25 %). Les recettes d'avril 1918 sont en progression de 20.336.700 francs, soit 5,5 % environ par rapport aux encaissements d'une période normale.

Quant aux « Produits et revenus du domaine de l'Etat, produits divers, ressources exceptionnelles et recettes d'ordre », qui ne sont d'ailleurs donnés qu'à titre de renseignement, sans qu'on puisse en tirer des conclusions rigoureuses en raison des variations considérables qui se produisent dans l'époque de recouvrement d'un grand nombre d'entre eux, ils ont atteint, en avril dernier, 18.821.100 francs, contre 16.937.000 francs pour les

évaluations budgétaires et 18.339.000 francs en avril 1917.

En ce qui regarde les contributions directes et taxes assimilées, dont la taxe a été autorisée par les lois des 31 décembre 1917 et 29 mars 1918, disons qu'à la date du 30 avril dernier, les évaluations budgétaires s'établissaient à 772.811.962 francs et les rôles émis à 243.430.200 francs, soit, en ajoutant les centimes additionnels, à 626.286.500 francs. Les douzièmes échus à la même date s'élevaient à 156.571.500 francs et les recouvrements effectués ayant atteint 60.577.700 francs, la différence en moins aux recouvrements par rapport aux douzièmes échus s'est chiffrée par 95.993.800 francs.

Pour la même période, en 1917, les recouvrements s'élevaient à 88.358.800 francs, soit une différence en moins de 27.801.100 francs aux recouvrements de 1918. Disons encore qu'en 1918 les frais de poursuite se sont élevés à 384.000 francs, soit 1,53 pour mille, contre 524.300 francs en 1916, ce qui représentait 2,3 pour mille.

Ajoutons enfin, en ce qui concerne la contribution extraordinaire sur les bénéfices exceptionnels ou supplémentaires réalisés pendant la guerre, que les rôles émis depuis janvier 1918 s'élèvent à 536.204.800 francs et les recouvrements totaux à 24.736.200 francs, dont 18.804.400 francs, s'appliquent au mois d'avril 1918.

GRANDE-BRETAGNE

Bilan de la Banque d'Angleterre. — Le bilan de la Banque d'Angleterre, pour la semaine finissant le 8 mai, s'établit comme suit :

Département d'émission		Liv. sterl.
Billets émis.....		79.201.000
Dettes de l'Etat.....		11.015.400
Autres garanties.....		7.434.900
Or monnayé et en lingots.....		60.751.000
Total.....		79.201.000
Département de Banque		
Capital social.....		14.552.000
Dépôts publics (y compris les comptes du Trésor, des Caisses d'Epargne, des agents de la Dette nationale, etc.).....		37.573.000
Dépôts divers.....		128.130.000
Traites à sept jours et diverses.....		11.000
Solde en excédent.....		3.149.000
Total.....		183.415.000
Garanties en valeurs d'Etat.....		55.872.000
Autres garanties.....		97.410.000
Billets en réserve.....		29.518.000
Or et argent monnayé en réserve.....		615.000
Total.....		183.415.000

Statistique relative aux divers chapitres du bilan de la Banque d'Angleterre (Milliers de livres sterling)

Dates	Or monnayé et lingots	Circulation	Dépôts	Portefeuille avances et effets public	Réserve	Rapport de la réserve aux engagements	Taux de l'escompte
6 août 1914	27.622	36.105	68.249	76.393	9.967	20.40	6 %
20 mars 1918	60.611	47.358	169.754	156.215	31.703	18.66	5 %
27 —	60.611	47.817	181.392	168.307	31.244	17.22	»
3 avril —	61.429	47.998	186.561	172.795	31.881	17.09	»
10 —	60.436	47.881	172.272	158.927	30.905	17.93	»
17 —	60.997	47.266	178.184	164.264	31.562	17.71	»
24 —	60.906	48.409	174.985	161.567	31.047	17.74	»
1 <sup>er</sup> mai —	61.361	49.440	172.025	159.322	30.371	17.65	»
8 —	61.366	49.683	165.703	153.282	30.133	18.18	»

Direction économique unique. — Suivant le Times de Londres les Américains auraient été très satisfaits de l'unité de commandement réalisée au

front de France et s'efforceraient d'obtenir maintenant la constitution d'une unité de contrôle des forces économiques de l'Amérique et de ses alliés. Depuis quelques mois les différents gouvernements ont échangé des vues afin d'effectuer une mise en commun de toutes leurs ressources économiques. Les progrès exécutés dans cette voie sont assez considérables pour qu'on puisse entrevoir aujourd'hui l'établissement d'une direction générale des ressources des alliés contrôlant leurs approvisionnements en charbon, en minéral, en pétrole et matières premières, ainsi que leurs achats des produits essentiels chez les neutres.

**Les dépenses de guerre britanniques.** — Le montant des dépenses estimées pour l'année financière prenant fin le 31 mars 1919 s'établit ainsi comparativement aux années fiscales 1916-17 et 1918-19.

	1913-14	1916-17	1917-18	1918-19
(En millions de francs)				
Intérêt de la Dette d'avant-guerre.....	613	495	496	479
Intérêt de la Dette de guerre.....	2.685	4.250	7.396	
Comptes de taxation locale.....	243	248	243	242
Autres dépenses.....	77	49	42	43
Total des services de la Dette consolidée.....	933	3.478	5.031	8.160
Services d'approvisionnement.....	2.075	2.143	2.304	2.395
Votes de crédit.....	1.929	49.342	60.070	63.750
Total général.....	4.937	54.953	67.405	74.305

D'autre part, voici le total général de la dette anglaise au 31 mars dernier et le chiffre estimé au 31 mars 1919 prochain :

	Augmentation		
	31 mars 1918	estimée de 1918 à 1919	31 mars 1919
(En millions de francs)			
Montant estimé de la dette, Moins :	146.250	53.250	199.500
Moitié des Emprunts aux Alliés.....	16.650	3.750	20.400
Total des Emprunts aux Dominions.....	4.850	1.250	6.100
Total de l'obligation de l'Inde.....	1.600	»	1.600
Dette nette.....	123.150	48.250	171.400
5 1/2 0/0 d'intérêt et Fonds d'amortissement.....	6.773	2.654	9.427
Dette d'avant-guerre.....	16.300	»	16.300

Par rapport à la dette d'avant-guerre, l'augmentation s'élève au chiffre formidable de 155.100 millions de francs.

**Les constructions maritimes.** — Les déclarations de l'Amirauté anglaise au sujet de la construction de nouveaux navires marchands pendant le premier trimestre de 1918 montrent que 320.280 tonnes net ont été complétées dans les chantiers du Royaume-Uni et 544.327 tonnes brut ont été lancées sur les chantiers des pays alliés et neutres. Les totaux respectifs pour l'année 1917 entière étaient de 1.163.474 et de 1.774.312 tonnes. 111.533 tonnes brut ont été complétées dans les chantiers du Royaume-Uni et mises en service en avril 1918, en comparaison de 161.674 tonnes en mars et 58.568 en janvier 1918.

Le total complété pendant l'année finissant le 30 avril est de 1.279.337, indiquant un accroissement allant en progression constante depuis le 30 avril de l'an dernier, où le total s'élevait à 749.314 tonnes.

La production en avril 1918 est de 60 % supérieure à celle d'avril 1917, malgré l'accroissement très considérable des navires marchands réparés et remis en service.

### RUSSIE

**La crise alimentaire en Russie.** — La situation alimentaire, dont la gravité n'avait cessé de croître depuis quelques semaines, semble avoir atteint son point critique.

Le 7 mai, un avis officiel du commissaire du peuple a annoncé que les disponibilités ne permettraient de distribuer, pendant la semaine suivante que 100 grammes de pain de guerre par jour et par tête d'adulte, 60 grammes par tête d'enfant de moins de seize ans. Il n'est plus question de recevoir quoi que ce soit comme viande fraîche ou comme matières grasses.

L'apathie de la population pour les affaires publiques est complète. Tous ne songent plus qu'à la vie matérielle. Des centaines de « cercles libres » se sont fondés dans la capitale où des individus des deux sexes passent leurs journées à boire des spiritueux et à jouer. Dans les quartiers riches, des clubs dits « cercles d'amour libre » ont été créés et regorgent de monde. A côté d'eux fonctionnent des « cercles de suicides » où hommes et femmes viennent en finir avec leurs soucis, après avoir épuisé leurs dernières ressources en orgies crapuleuses.

**La situation de la Banque d'Etat russe.** — Un télégramme de Kiev aux journaux allemands présente le bilan monétaire de la Banque d'Etat russe au 1<sup>er</sup> janvier 1914, comme portant un milliard 788 millions d'or contre un milliard 665 millions de papier, et au 1<sup>er</sup> janvier 1918, un milliard 300 millions d'or contre trente milliards de papier. Le télégramme ajoute qu'il circule actuellement une grande quantité de faux billets dans le pays.

### ETATS-UNIS

**L'industrie métallurgique.** — Quoique la demande de fonte ait été extrêmement élevée pendant l'année 1917, la production a été moindre que pendant l'année 1916 : 38.647.397 tonnes (de 1.016 kgs), contre 39.434.797. Cela provient des conditions difficiles dans lesquelles l'industrie sidérurgique s'est trouvée en 1917, de même que les autres industries ; il a été difficile d'obtenir la main-d'œuvre nécessaire et les difficultés des transports ont entravé le ravitaillement des usines en matières premières, et notamment en coke. Il convient même de considérer comme satisfaisant que, malgré ces circonstances défavorables, le chiffre record de 1916 ait pu, en 1917, être presque atteint.

Le tableau suivant indique la production de fonte depuis 1900, d'après les chiffres établis par l'Institut américain du fer et de l'acier :

Production de la fonte américaine de 1900 à 1917

Années	Fonte			Production totale
	basique	Bessemer	diverses	
(Milliers de tonnes anglaises : 1.016 kgs.)				
1900.....	1.072	7.979	4.738	13.789
1905.....	4.105	12.407	6.480	22.992
1910.....	9.085	11.246	6.173	27.304
1913.....	12.517	11.590	6.859	30.966
1914.....	9.671	7.859	5.802	23.332
1915.....	13.093	10.523	6.300	29.916
1916.....	17.684	14.422	7.329	39.435
1917.....	17.672	13.715	7.260	38.647

La demande de produits sidérurgiques a été intense pendant toute l'année 1917 ; les exportations ont dépassé le chiffre cependant très élevé de 1916 ; les importations sont restées faibles. Le tableau

suyant rapproche les exportations et les importations pendant les six dernières années :

	Exportations Importations	
	(Milliers de tonnes anglaises : 1.016 kgs.)	
1912.....	2.948	225
1913.....	2.746	317
1914.....	1.639	290
1915.....	3.533	282
1916.....	6.101	329
1917.....	6.441	330

L'année 1917 a été caractérisée par les fluctuations considérables des prix. Par suite de l'importance et de l'urgence des demandes, les consommateurs, de même que les années précédentes, ont accepté de payer n'importe quel prix. Après l'entrée en guerre des Etats-Unis, les cours ont progressé par bonds et le marché a échappé à tout contrôle jusqu'au moment où le Congrès et le Gouvernement ont mis fin à cette hausse en fixant des prix très inférieurs à ceux atteints sous l'influence de la panique, mais néanmoins sensiblement supérieurs à la normale. Il convient de noter que le Gouvernement a fixé des prix non seulement pour ses propres achats, mais aussi pour ceux des Alliés et des particuliers.

Les chiffres suivants fournissent quelques exemples des variations de prix des produits métallurgiques au cours de l'année 1917. Le prix de la tonne de fonte est passé de 31 dollars, au mois de janvier, à 55 au mois de juillet ; il a ensuite quelque peu baissé, dans l'attente de l'intervention du Gouvernement, qui l'a fixé le 24 septembre à 33 dollars. Les barres d'acier sont passées de 1 cent 05, par livre (0 kgr. 453), à la fin de 1914, à 3 cents à la fin de 1916, puis à 4 cents 50 au cours de 1917, jusqu'au jour (24 septembre) où il a été stabilisé à 2 cents 90. Le prix des tôles pour réservoirs a été réduit dans une mesure particulièrement forte à la suite de l'intervention du Gouvernement : alors qu'il était passé, par livre, de 1 cent 05, à la fin de 1914, à 4 cents 25 en 1916, et à 9 cents en 1917, il a été ramené à 3 cents 25.

### Accord maritime entre les Etats-Unis et le Japon.

— Les Etats-Unis et le Japon ont conclu un accord qui a pour effet de mettre à la disposition du premier de ces deux pays des navires fournis par le second. Les navires ne sont pas achetés par le gouvernement américain ; ils sont simplement loués par lui, pour la durée de la guerre, à des prix convenus. La *Washington Post* a annoncé, le 3 avril 1918, que 30 navires de 5.000 tonnes chacun allaient être ainsi fournis par le Japon, que les Etats-Unis avaient déjà obtenu des constructeurs japonais un tonnage de 100.000 tonnes environ, payé en partie au moyen de tôles d'acier, et que d'autres navires seraient sans doute construits dans un chantier japonais, pour le compte du gouvernement américain.

Un communiqué officieux a précisé certains points de l'accord. Le Japon s'engage à fournir aux Etats-Unis un tonnage de 450.000 tonnes dont : a) 150.000 tonnes immédiatement ; b) 100.000 tonnes entre les mois de mai et de décembre, à charge pour les Etats-Unis de livrer au Japon 1 tonne d'acier par tonne de tonnage ; c) 200.000 tonnes ensuite, qui seront construites à des conditions considérées comme très satisfaisantes pour les deux parties.

### ALLEMAGNE

**Banque Impériale d'Allemagne.** — Le bilan de la Banque Impériale d'Allemagne, au 7 mai 1918

accuse, sur celui du 30 avril 1918, les variations suivantes :

	30 avril 1918	7 mai 1918	Compar.
(En millions de marks)			
Encaisse or.....	2.345	2.345	»
— argent.....	120	120	»
Billets de l'Empire et bons des Caisses de prêts.....	1.543	1.551	+ 8
Portefeuille d'es-compte.....	13.888	13.578	- 310
Avances.....	9	6	- 3
Portefeuille titres....	87	89	+ 2
Circulation.....	11.821	11.802	- 19
Dépôts.....	7.055	6.857	- 198

**Statistique relative aux divers chapitres du bilan de la Banque Impériale d'Allemagne (Millions de marks).**

Dates	Encaisse		Billets de l'Empire (l)	Circulation	Comptes courants et dépôts	Portefeuille	Avances	Taux de l'escompte
	Or	Argent						
31 juil. 1914	1.253	275	33	2.909	1.258	2.081	202	5 % (31 juil.)
7 août 1918	1.478	118	97	3.897	1.879	3.737	226	6 (3 août)
15 mars...	2.408	117	1.333	11.355	6.745	13.349	6	5
23 — ...	2.409	117	1.339	11.399	7.129	13.469	5	»
30 — ...	2.409	118	1.550	11.970	9.030	16.024	6	»
6 avril...	2.409	119	1.533	11.917	7.595	14.203	6	»
15 — ...	2.409	119	1.468	11.727	7.375	13.965	6	»
23 — ...	2.345	120	1.473	11.564	6.299	12.699	7	»
30 — ...	2.345	120	1.543	11.821	7.055	13.888	9	»
7 mai...	2.345	120	1.551	11.802	6.857	13.578	9	»

En outre, au 7 mai 1918, il y avait en circulation dans le public 6.957 millions de marks de billets de Caisses de Prêts et 356 millions de marks des Bons de Caisse de l'Empire.

(1) Depuis le 7 août 1914, les bons des Caisses de prêts (Darlehenskassenscheine) sont compris au bilan avec les billets de l'Empire (Reichskassenscheine).

**Le problème de la main-d'œuvre.** — Les journaux allemands insèrent depuis longtemps des annonces par lesquelles des entrepreneurs offrent un emploi à plusieurs centaines d'ouvriers, terrassiers, maçons, serruriers ou forgerons, en spécifiant qu'il s'agit de travaux pour l'armée, et promettent de hauts salaires (70 pf. à 1 mk 20 l'heure), avec une nourriture substantielle, analogue à celle des soldats, et un logement convenable sur l'emplacement même des chantiers. Beaucoup d'ouvriers se laissent séduire et signent un engagement de trois mois. En même temps des racoleurs parcourent les auberges et touchent des primes de 8 à 12 marks par recrue.

La *Chemnitzer Volkstimme* signale que les ouvriers embauchés, parmi lesquels se trouvent des jeunes gens de seize ans, se trouvent mêlés à des repris de justice, puis sont conduits par troupes dans la zone des armées, et jusque dans les lignes. Ils s'empilent dans des baraquements sordides, ne reçoivent ni les vêtements, ni les souliers fournis et sont prévenus que le contrat signé à l'intérieur n'étant pas valable, ils tombent sous le coup de la loi militaire, que les salaires promis ne leur seront payés que si leur travail donne satisfaction, et qu'on ne saurait les autoriser à reprendre leur liberté au bout de trois mois. Comme la nourriture est insuffisante, ils achètent le pain des soldats, à raison de 8 mks les trois livres ; par contre, on leur distribue abondamment de l'alcool. Les lettres sont censurées ; toute plainte, toute indiscrétion entraînent des amendes et des coups. Si ces ouvriers tentent de fuir, ils sont repris par les gendarmes et punis de prison. Ce « scandale » a fait

l'objet d'une communication du député Stückler à la Commission du service auxiliaire.

**Le manque de vêtements.** — L'Office Impérial de l'habillement cherche à remédier, par tous les moyens, à la disette de vêtements dont souffre la population civile. Une circulaire a rappelé aux commandants de région que le linge de corps porté par les recrues à leur arrivée au dépôt doit être immédiatement retourné à leurs familles, car c'est l'armée qui doit pourvoir à leur habillement. Quant aux vêtements chauds, aux cache-nez, manchettes, etc., fournis par les hommes, ils doivent leur être payés au tarif réglementaire.

L'Office de l'habillement a cherché d'autre part à saisir les stocks de vêtements masculins existant dans les maisons de confection de l'Allemagne du Sud ; de vives protestations se sont fait entendre, notamment à Constance, à Munich. La municipalité de cette dernière ville a adressé au gouvernement bavarois un mémoire pour le prier d'intervenir : elle expose que l'Office de l'habillement essaie, par l'offre de prix exagérés, d'amener les commerçants à lui céder leurs stocks ; lorsqu'il ne réussit pas, il les menace de saisie et d'expropriation. La municipalité proteste contre la saisie projetée des vêtements de la population civile au profit des ouvriers de l'industrie de guerre. Elle se plaint de la mauvaise qualité des vêtements fournis ces derniers mois par l'Office de l'habillement ; ces vêtements sont fabriqués avec des tissus d'une qualité tellement inférieure que les marchands à qui en a été confiée la vente craignent de ne pouvoir s'en défaire aux prix fixés. Le gouvernement bavarois a transmis ces observations à l'Office de l'habillement.

**La fortune publique de l'Allemagne.** — Dans le but de déterminer la capacité contributive allemande, le professeur Ballod vient de procéder à l'évaluation de la fortune imposable de son pays. Etant donné qu'il vise uniquement les biens susceptibles d'être atteints par l'impôt, il s'est borné aux biens rapportant un revenu, à l'exclusion, d'une part, des meubles meublants, de l'autre, des biens du domaine public, voire des chemins de fer domaniaux. Ainsi comprise, la fortune imposable de l'Allemagne atteint selon lui : 337 milliards, se décomposant de la façon suivante : Propriétés rurales (terrains et bâtiments), 97 milliards 1/2 ; propriété urbaine, 90 milliards ; valeurs mobilières privées : 43 milliards 3/4 ; fonds publics : 43 milliards 3/4 ; placements à l'étranger : 31 milliards 1/4 ; industries privées, mines, etc. : 18 milliards 3/4 ; marchandises en stock : 12 milliards 1/4. La guerre y a ajouté 112 milliards 1/4 d'emprunts publics, plus 25 milliards de comptes publics non réglés, plus encore une plus-value de 25 milliards de la propriété rurale et a apporté une déduction de 43 milliards 3/4 de marchandises consommées, etc.

La fortune privée, portant revenu, représente donc, selon lui, environ 450 milliards. Sans doute, reconnaît le professeur Ballod, les prix sont majorés par l'inflation et baisseront après la guerre. « Mais, ajoute-t-il, c'est sur la valeur nominale de biens de cette espèce que sont perçus les impôts. Il est donc équitable de prendre pour base sa valeur actuelle pour calculer la capacité contributive de ce pays à l'heure présente. Il ne serait peut-être pas inutile de procéder à une estimation analogue pour la France. Les charges fiscales que la guerre nous impose ne permettent plus de négliger ces éléments. »

Rappelons qu'en 1911, Hellferich évaluait la richesse nationale allemande de 413 milliards à 420 milliards ; et Steinmann-Bücher, de 470 à 485 milliards. Ce dernier chiffre est manifestement exagéré. Tous ces auteurs fondaient leurs calculs sur

une méthode objective et comprenaient dans la richesse nationale tous les biens appropriés, soit par les individus, soit par l'Etat.

#### AUTRICHE-HONGRIE

**Le huitième emprunt de guerre autrichien.** — On mande de Vienne que la souscription au huitième emprunt de guerre autrichien sera ouverte pendant la seconde quinzaine de mai. En attendant l'émission, deux nouvelles avances, de 950 millions de couronnes chacune, ont été faites à l'administration des Finances par la Banque de l'Autriche-Hongrie.

**L'après-guerre en Autriche.** — Le « Comité principal pour l'économie de guerre et de transition » rattaché au Ministère du Commerce d'Autriche, a tenu, au cours du mois de mars 1918, des séances particulièrement importantes. Après une communication du « Commissaire général pour l'économie de transition, sur « les bases et le rôle de l'économie de transition », les rapports suivants ont été présentés au comité :

a) rapport de la Commission des matières premières sur l'état actuel de la question des « achats à l'avance des matières premières » ;

b) rapport de la même Commission sur « l'organisation du trafic commercial avec la Russie et l'Ukraine » ;

c) rapport de la même Commission sur « la démobilisation des choses » (utilisation, une fois la paix conclue, de l'ancien matériel de guerre, et mise à la disposition de l'industrie des matières premières qui resteront dans le pays) ;

d) rapport de la Commission d'économie sociale sur « la démobilisation des personnes ».

En outre, deux propositions ont été développées devant le Comité ; l'une du Dr Weiskirchner en vue de la création d'une « Commission du bâtiment », l'autre, du Dr Brosche sur « la répartition des matières premières achetées conjointement par l'Autriche et la Hongrie ». Cette dernière question est une de celles qui font l'objet des plus vives discussions ; l'Autriche demande que la répartition soit faite d'après les quantités de matières premières utilisées dans chacun des deux Etats avant la guerre, et la Hongrie voudrait qu'elle s'effectuât sur la base de la quote-part des deux Etats dans les dépenses communes.

**La mobilisation civile en Autriche.** — L'obligation générale de travailler à la guerre, dont nous avons parlé le 29 mars, prévoit l'exploitation de certaines usines. L'obligation est imposée au propriétaire comme au personnel, sans limite d'âge, qui ne peut quitter le travail, à moins d'y avoir été autorisé.

Pour surveiller les usines, dont le fonctionnement est déclaré obligatoire, il est institué une commission spéciale qui comprend un fonctionnaire, un officier, quatre représentants ouvriers et quatre représentants des patrons. C'est cette commission qui peut seule autoriser l'ouvrier à quitter l'usine. Les cas où cette autorisation peut être donnée sont énumérés dans la loi.

Le code pénal militaire n'est plus applicable aux ouvriers de ces usines, mais la loi prévoit pour les ouvriers qui interrompent le travail, des pénalités très fortes, qui peuvent aller jusqu'à 6 mois de prison dans les cas ordinaires. La peine sera prononcée par le Président de la Commission qui contrôle le fonctionnement de l'exploitation : ce président sera, en général, un officier, car il doit être nommé par le Ministre de la Défense nationale. Si des intérêts militaires sont compromis par la grève, la peine peut aller jusqu'à 3 ans de prison, et, si le délinquant a eu conscience de nuire aux intérêts de la Défense nationale, l'emprisonnement peut être porté à 5 ans.

L'Arbeiter Zeitung a déclaré inacceptable le pro-

jet du gouvernement. « C'est un compromis mal venu entre le point de vue des fonctionnaires, qui se rendent compte que les choses ne peuvent continuer plus longtemps ainsi, et celui des militaires, qui ne croient qu'à la force et ne pensent pouvoir rien établir que par la contrainte. Les dispositions de la loi relative aux usines nécessaires à la Défense nationale ne sont guère plus libérales que celles qui étaient jusqu'ici appliquées. La loi est beaucoup plus dure que la loi allemande et il n'est pas de pays au monde où l'on ait osé rendre obligatoire le service des femmes. Le gouvernement croit-il que le Parlement acceptera ces prétentions des militaires ? »

#### SUISSE

**Accord économique avec les Alliés.** — Un nouvel arrangement économique vient d'être conclu, à Berne, entre la Suisse et les représentants des gouvernements alliés. Aux termes de l'accord, la Suisse s'engage, pour une période de huit mois, à assurer la livraison de quantités déterminées de bois aux Alliés. En échange, ceux-ci lui assurent d'importantes concessions en ce qui concerne son ravitaillement en denrées alimentaires.

En outre, il est confirmé que la France, au nom des Alliés, a offert à la Suisse la livraison de 85.000 tonnes de charbon par mois au prix de 150 francs la tonne. Toutefois elle désire que la Suisse fournisse elle-même les moyens de transport.

A ce sujet, on communique de Berne la note officielle suivante :

Le ravitaillement en charbon des industries suisses travaillant pour l'Entente nécessite 30.000 tonnes. Or, l'Entente en offre 85.000. Il est donc évident que les industries en question ne seraient pas dans la nécessité d'utiliser du charbon allemand.

Un contrôle *in globo* de la part de l'Allemagne comporterait donc un caractère vexatoire et humiliant. En effet, il ne pourrait plus servir qu'à empêcher l'exportation chez les Alliés de produits fabriqués à l'aide de charbon suisse, prétentions dont le caractère inadmissible saute aux yeux.

Ainsi, la conclusion logique de l'offre française est que l'Allemagne devrait se contenter de la déclaration faite, mercredi dernier, par le Conseil fédéral ou de telle autre dont les termes seraient à préciser, et à retirer purement et simplement ses exigences concernant le contrôle de l'emploi du charbon.

Il reste encore un point important à élucider. Par l'accord du 20 août 1917, l'Allemagne avait assuré la livraison de 75.000 tonnes de charbon, en compensation de la fourniture d'énergie électrique et de produits hydro-électriques. Au cours des négociations actuelles, elle n'a pas maintenu cette concession si naturelle, de sorte que, au cas où l'entente ne se ferait pas sur le contrôle et sur les livraisons de denrées alimentaires, la Suisse n'est même pas assurée d'obtenir ce minimum de 75.000 tonnes. Il faut espérer que la clause, de 75.000 tonnes sera réintroduite, soit dans la convention définitive, soit dans l'accord provisoire qu'il est question de conclure pour deux mois, afin de permettre de régler les modalités de l'importation du charbon français.

#### BOLIVIE

**Le Commerce extérieur bolivien.** — Le commerce extérieur de la Bolivie avait atteint en 1913 son plus grand développement. Le conflit européen se répercuta en 1914 tant sur les importations que sur les exportations ; mais dès 1915 les besoins des nations de l'Entente en matières premières, dont le sous-sol bolivien est si riche, provoquèrent une large plus-value dans les exportations.

Le tableau ci-dessous donne d'ailleurs la valeur des échanges boliviens de 1911 à 1916 :

	Importations	Exportations	Total
	(En milliers de boliviens) (*)		
1911.....	58.371	82.631	141.002
1912.....	49.509	90.123	139.632
1913.....	54.763	93.721	148.484
1914.....	39.761	65.802	105.563
1915.....	22.575	95.210	117.785
1916.....	31.098	101.484	132.582

(\*) Le bolivien a une valeur nominale de 5 francs, mais il est soumis aux fluctuations du change et ne vaut guère que 2 francs environ à l'heure actuelle.

La balance en faveur de la Bolivie a fortement augmenté depuis 1914. Elle avait atteint 38.958.000 boliviens en 1913, 26.041.000 boliviens en 1914, 72.635.000 boliviens en 1915 et enfin 70.386.000 boliviens en 1916.

#### Lois, Décrets et Arrêtés

**12 Mai.** — Arrêté déterminant la forme de la demande et les pièces à produire par les propriétaires prétendant au droit à indemnité en vertu de l'article 30 de la loi sur les loyers.

**13 Mai.** — Contrat provisoire type pour l'exécution avec convention amiable de la réquisition des navires français affectés à la flotte charbonnière. (Compte tenu des accords franco-anglais).

Arrêté réglementant la vente de la viande.

**15 Mai.** — Arrêté relatif à l'émission de bons de la Défense Nationale à un mois.

#### Revue Commerciale

**Alcools.** — A la Bourse du Commerce de Paris il n'y a absolument aucune affaire. Les besoins sont toujours très importants et si l'on pouvait y satisfaire, les demandes augmenteraient encore. Malheureusement les difficultés de toute nature arrêtent vendeurs et acheteurs et les transactions sont nulles.

La tendance des cours est toujours ferme, mais il n'en a pas été établi officiellement. Les dénaturateurs eux-mêmes ne peuvent passer de marchés pour se procurer l'alcool nécessaire, bien qu'ils soient classés dans les industries privilégiées.

Par suite de la mainmise de l'Etat sur l'importation des alcools d'Espagne destinés à des emplois privilégiés, il n'y a aucune affaire à Bordeaux. On cote les alcools étrangers disponibles pour ces emplois de 445 à 450 francs l'hectolitre logé, les 90°, droits de douanes acquittés.

Les affaires sont calmes sur les rhums et tafias, qui n'offrent plus beaucoup d'intérêt pour nos commerçants qui sont réquisitionnés.

A Bordeaux, on cote les Martinique de 730 à 740 l'hecto, logé, les 54 degrés ; les Guadeloupe de 730 à 740 l'hecto, logé, les 54 degrés ; les Réunion manquent totalement.

Sur la place de Marseille, on tient les Martinique de 760 à 770 et les Guadeloupe de 740 à 750 francs.

On ne fait presque rien sur les 3/6 de vin et de marc, mais c'est surtout parce que la marchandise fait défaut ; cependant quelques prix ont un peu baissé.

Les 80° se cotent à 1.000 fr. à Béziers et les 3/6 de marc à 710 francs. Les eaux-de-vie de vin 52 degrés se paient 610 francs et les eaux-de-vie de marc 430 francs l'hecto nu pris chez le bouilleur.

**Vins.** — Le Bulletin de Statistique a donné, d'après les déclarations et les évaluations de l'Ad-

ministration, la production des vins et des cidres en France (Corse exceptée) en 1917.

Les quantités de vins produites pendant l'année passée par l'ensemble des récoltants se sont élevées à 38.227.039 hectolitres qui se répartissent ainsi comparés aux résultats des trois années antérieures :

Départements	Production du Vin				Hectares plantés en vignes en 1917
	1914	1915	1916	1917	
	(Milliers d'hectolitres)				
Hérault.....	15.388	5.224	9.093	9.810	185.663
Aude.....	6.808	2.601	4.881	5.188	117.870
Gironde.....	5.345	1.231	3.045	3.605	134.417
Gard.....	3.929	683	1.726	1.510	66.464
Pyrénées-Orient..	3.347	1.151	3.345	2.445	63.363
Charente-Infér....	2.250	504	899	1.050	51.555
Var.....	1.985	109	830	834	51.662
Indre-et-Loire....	1.501	272	613	969	34.566
Loir-et-Cher.....	1.251	537	582	795	25.090
Bouches-du-Rhône	1.256	147	516	443	25.640
Aut. départements	16.802	7.942	10.488	11.578	749.908
France.....	59.857	20.401	36.018	38.227	1.506.198

En Algérie, la production est déterminée dans les mêmes conditions qu'en France. D'après les éléments recueillis, la production s'élève à 6.233.069 hectolitres pour une superficie productive de 170.219 hectares.

D'autre part, voici, d'après notre confrère le *Moniteur Vinicole* quelle aurait été la production des vins en 1917, dans les divers pays principaux producteurs :

Pays	Production		Pays	Production	
	Milliers d'hectolitres			Milliers d'hectolitres	
France et Corse.	38.273		Argentine.....	5.100	
Algérie.....	6.233		Chili.....	3.250	
Tunisie.....	400		Etats-Unis.....	1.630	
Italie.....	48.199		Brésil.....	420	
Espagne.....	23.763		Uruguay.....	200	
Portugal.....	4.226		Pérou.....	190	
Grèce et Iles....	1.850		Australie.....	190	
Suisse.....	450		Cap de Bonne-Espérance....	132	

En ce qui concerne les cidres, la récolte est évaluée pour l'année 1917 à 26.061.957 hectolitres, contre 6.409.710 hectolitres en 1916, soit une augmentation de 19.652.247 hectolitres. Par rapport à la moyenne des dix années antérieures, il ressort une augmentation de 9.021.097 hectolitres.

Il convient toutefois d'observer qu'à défaut de déclaration de récolte, les chiffres ci-dessus sont, au contraire de ceux donnés pour les vins, empreints d'une grande incertitude.

Dans les vignobles à grosse production les gelées n'ont, en général, pas cause de grands dégâts ; toutefois, le Gard a été plus touché. On signale en outre des inondations dans l'Hérault, qui ont occasionné quelques ravages. On craint beaucoup aussi l'humidité car le mildew a fait son apparition dans quelques endroits. Dans d'autres régions, la Gironde, les Charentes, le Centre, par exemple, le froid a causé également des dégâts.

A *Bercy et entrepôts* les arrivages sont clairsemés et les transactions, par conséquent, fort réduites. La difficulté est toujours grande pour faire venir la futaille vide aux lieux de production du Midi ou de l'Algérie. Même de ce pays il n'arrive que peu de vin.

On note une tendance à la hausse sur place, par suite de la réduction des stocks. Les prix pratiqués ont été : Midi rouge, 130 à 135 francs l'hecto nu ; blancs, 145 à 155 francs ; l'Algérie 11° se paie de 135 à 143 francs l'hecto suivant la qualité.

Il est bien arrivé à Bordeaux quelques vins du Portugal, mais vu la difficulté des transports, on ne peut les coter sur notre marché. Quant aux vins d'Espagne, on n'en parle toujours pas.

## PETITES NOUVELLES

◆ On a distribué à la Chambre un rapport de M. Fernand David qui conclut favorablement, au nom de la Commission de l'Agriculture, au renouvellement du privilège de la *Banque de France*.

Ce rapport fait observer que le nouveau mode de calcul de la redevance est moins avantageux que le précédent pour le crédit agricole, mais que les sommes prélevées en sa faveur seront néanmoins très supérieures à celles prévues par la loi du 17 novembre 1897.

◆ D'après le *Financial Times*, on étudie, au Stock-Exchange, la constitution d'un Comité de défense des porteurs de valeurs russes, pour coopérer avec le Comité nommé ces jours derniers par le Council of Foreign Bondholders.

◆ Nous avons déjà rendu compte de l'intéressante communication faite sur « *L'Or et les Règlements Internationaux pendant la guerre* » par M. Jules Décamps à la Société d'Economie Politique. M. Décamps a eu l'heureuse idée de publier cette conférence en une brochure qui vient d'être éditée chez Berger-Levrault, 5, rue des Beaux-Arts, Paris. Tous les économistes et tous les financiers voudront lire cette étude où la documentation la plus précise s'allie à la forme la plus élégante. Cette brochure est mise en vente au prix de 75 centimes.

## Marché Financier

Paris, le 16 mai 1918.

La tendance reste soutenue bien que les affaires soient restreintes à l'approche des fêtes de la Pentecôte. Grande fermeté de nos rentes et bonne tenue des cuprifères.

Parmi les derniers cours cotés nous relevons :

*Au Parquet.* — Au comptant : 3 %, 58,85 ; 5 %, 87,70 ; 4 %, 69,40 ; Banque de France, 5.262 ; Banque de Paris et des Pays-Bas, 940 ; Crédit Foncier, 697 ; Crédit Lyonnais, 1.075 ; Compagnie Algérienne, 1.389 ; Actions Est, 745 ; P.-L.-M., 936 ; Orléans, 1.110 ; Midi, 940 ; Nord, 1.180 ; Ouest, 725 ; Métropolitain, 407 ; Nord-Sud, 120 ; Suez, 4.720 ; Boléo, 825 ; Penarroya, 1.178 ; Extérieure, 137,25 ; Russe 5 % 1916, 47 ; Rio-Tinto, 1.150 ; Briansk, 168 ; Prowodnik, 174 ; Naphte, 170 ; Tréfileries du Havre, 237 ; Montbard-Aulnoye, 500 ; Etablissements Bergougnan, 1.467.

*Marché en Banque.* — Au comptant : Toula, 388 ; Maltzof, 300 ; Platine, 365 ; Cape Copper, 93,25 ; De Beers ordinaire, 372 ; Mount Elliott, 109 ; Bakou, 996 ; Utah, 628 ; Rand Mines, 79,25 ; Modderfontein B, 224 ; Malacca ordinaire, 119 ; Financière des Caoutchoucs, 188.

*Marché de Londres (derniers cours).* — Consolidés, 56 1/4 ; Emprunt 3 1/2, 87 3/4 ; Emprunt français, 77 11/16 ; South Eastern, 27 1/2 ; Ontario, 23 ./. ; United Steel com, 117 ./. ; Canadian Pacific, 159 1/2 ; Rand Mines, 2 15/16 ; De Beers, 12 7/8 ; Rio Tinto, 66 1/2.

*Marché de New-York (derniers cours).* — Atchison Topka, 87 ./. ; Calumet, 440 ; Canadian Pacific, 148 1/2 ; General Electric, 151 ./. ; Louisville Nash, 117 1/2 ; Southern Pacific, 86 7/8 ; United Steel com, 110 1/2 ; Union Pacific, 124 1/2 ; Argent en barres, 99 1/2.

L'Administrateur-Gérant : GEORGES BOURGAREL.

Paris. — Imprimerie de la Presse, 16, rue du Croissant. — Simart, imp.